

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Année 2015

Introduction	5
Le territoire communautaire : statuts et compétences	7
■ statuts	7
■ les communes membres et l'évolution de la population	7
■ les compétences	10
■ le financement du service	10
■ les règles de collecte	10
■ les agents et l'organisation	11
Poursuite de la démarche hygiène sécurité	12
Bilan quantitatif et qualitatif de l'activité déchets	14
Le devenir des déchets triés	17
La prévention des déchets	19
■ les objectifs de la loi Grenelle	19
■ le Programme Local de Prévention des Déchets	19
■ les actions de prévention	20
La collecte des déchets ménagers et assimilés	25
■ les équipements de pré-collecte	25
■ la collecte des ordures ménagères résiduelles	29
- les services.....	29
- les indicateurs techniques.....	32
■ la collecte sélective	34
- les services.....	34
- les indicateurs techniques.....	42
■ les services de la collecte séparative	50
■ le matériel de collecte	52
■ Information et communication de proximité	53
Les installations	56
■ les déchèteries	57
- les équipements.....	57
- les services.....	59
- les indicateurs techniques.....	61
■ les centres de transfert	65
- les équipements.....	67
- les services.....	67
- les indicateurs techniques.....	67
■ le traitement	71
- les équipements.....	71
- les services.....	74
- les indicateurs techniques.....	76
Les indicateurs financiers	80
Bilan	84

 **introduction**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant à la Communauté du Pays d'Aix (CPA) de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui lui a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets. Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Les dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017 ; elles seront donc appliquées pour le rapport annuel 2016.



- Base de secteur de Proximité
- Antenne Nord
- Secteur Nord
- Secteur Centre
- Secteur Sud Est
- Secteur Sud Ouest

La Communauté du Pays d'Aix est composée de 36 communes et de 397 828 habitants (population DGF 2015)



Le territoire communautaire : statuts et compétences

STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1^{er} janvier 2001, il a acquis son statut actuel sous forme de Communauté d'Agglo-

mération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville.

D'un point de vue financier, ce nouveau statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement.

LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu les rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2014 (suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque) à la configuration actuelle de

36 communes pour une population DGF de 397 828 habitants (référence en 2014 : 394 876 habitants).

Les Étapes d'évolution de la CPA

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2014	Communes	Population recensement 1999	Population 2014	Population 2015
1							Aix-En-Provence	134 222	147 736	148 495
2							Vitrolles	36 784	35 303	35 357
3							Bouc Bel Air	12 297	14 213	14 306
4							Venelles	7 537	8 507	8 561
5							Saint Cannat	4 626	5 694	5 659
6							Coudoux	2 868	3 523	3 538
								198 334		
	7						Simiane Collongue	5 272	5 575	5 576
	8						Saint Marc Jaumegarde	1 078	1 208	1 217
	9						Vauvenargues	729	1 098	1 107
Extension CCPA 1997								7 079		
								205 413		
		10					Jouques	3 321	4 584	4 571
		11					Meyrargues	3 284	3 746	3 828
		12					Peyrolles en Provence	3 914	4 846	4 881
		13					Le Puy Sainte Réparate	4 812	5 491	5 541
		14					Saint Estève Janson	302	371	376
Extension CCPA 1998								15 633		
								221 046		
			15				Le Tholonet	2 267	2 394	2 433
			16				Lambesc	7 597	9 644	9 654
			17				Rognes	4 194	4 969	4 953
			18				La Roque d'Anthéron	4 446	5 517	5 566
			19				Pertuis	17 810	19 550	19 695
Extension CCPA 2000								36 314		
								257 360		
				20			Les Pennes Mirabeau	19 043	19 807	20 595
				21			Cabriès Calas	7 890	9 155	9 396
				22			Meyreuil	4 408	5 409	5 400
				23			Saint Antonin sur Bayon	165	153	150
				24			Beaurecueil	568	603	601
				25			Chateauneuf le Rouge	1 869	2 175	2 205
				26			Rousset	3 617	4 752	4 815
				27			Puylobier	1 473	2 043	2 060
				28			Saint Paul lez Durance	790	1 020	1 061
				29			Eguilles	7 127	7 806	7 757
				30			Ventabren	4 552	4 867	4 916
				31			Trets	9 314	10 524	10 680
				32			Peynier	2 781	3 207	3 219
				33			Fuveau	7 509	9 705	9 751
Extension Communauté d'agglo 2001								71 106		
								328 466		
					34		Mimet	4 151	4 610	4 668
Extension Communauté d'agglo 2002								4 151		
								332 617		
						35	Gardanne		20 866	21 058
						36	Gréasque		4 205	4 182
Extension Communauté d'agglo 2014								25 071		
								357 688	394 876	397 828



La population est stable, une très légère hausse de + 0,75 % entre 2014 et 2015.

Des baisses sont observées sur les communes de Saint Antonin sur Bayon (- 1,96 %) et Saint Cannat (- 0,61 %). Des hausses sont observées notamment sur Les Pennes Mirabeau (+3,98 %) et Saint Paul lez Durance (+ 4,02 %).

Évolution de la population communautaire

Communes	Population DGF 2014	Population DGF 2015	Répartition de la population	Évolution Population 2014/2015
Aix-En-Provence	147 736	148 495	37,33%	0,51%
Beaurecueil	603	601	0,15%	-0,33%
Bouc Bel Air	14 213	14 306	3,60%	0,65%
Cabriès Calas	9 155	9 396	2,36%	2,63%
Châteauneuf le Rouge	2 175	2 205	0,55%	1,38%
Coudoux	3 523	3 538	0,89%	0,43%
Eguilles	7 806	7 757	1,95%	-0,63%
Fuveau	9 705	9 751	2,45%	0,47%
Gardanne	20 866	21 058	5,29%	0,92%
Gréasque	4 205	4 182	1,05%	-0,55%
Jouques	4 584	4 571	1,15%	-0,28%
La Roque d'Anthéron	5 517	5 566	1,40%	0,89%
Lambesc	9 644	9 654	2,43%	0,10%
Le Puy Sainte Réparate	5 491	5 541	1,39%	0,91%
Le Tholonet	2 394	2 433	0,61%	1,63%
Les Pennes Mirabeau	19 807	20 595	5,18%	3,98%
Meyrargues	3 746	3 828	0,96%	2,19%
Meyreuil	5 409	5 400	1,36%	-0,17%
Mimet	4 610	4 668	1,17%	1,26%
Pertuis	19 550	19 695	4,95%	0,74%
Peynier	3 207	3 219	0,81%	0,37%
Peyrolles en Provence	4 846	4 881	1,23%	0,72%
Puyloubier	2 043	2 060	0,52%	0,83%
Rognes	4 969	4 953	1,25%	-0,32%
Rousset	4 752	4 815	1,21%	1,33%
Saint Antonin sur Bayon	153	150	0,04%	-1,96%
Saint Cannat	5 694	5 659	1,42%	-0,61%
Saint Estève Janson	371	376	0,09%	1,35%
Saint Marc Jaumegarde	1 208	1 217	0,31%	0,75%
Saint Paul lez Durance	1 020	1 061	0,27%	4,02%
Simiane Collongue	5 575	5 576	1,40%	0,02%
Trets	10 524	10 680	2,68%	1,48%
Vauvenargues	1 098	1 107	0,28%	0,82%
Venelles	8 507	8 561	2,15%	0,63%
Ventabren	4 867	4 916	1,24%	1,01%
Vitrolles	35 303	35 357	8,89%	0,15%
	394 876	397 828		0,75%

LES COMPÉTENCES

La Communauté exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages. Au premier janvier 2003, les communes ont transféré à la CPA le dernier volet de la com-

pétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, depuis cette date, la CPA exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sens de la loi (collecte et traitement).

LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE DU SPED

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un Budget Annexe pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED). Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la TEOM, des soutiens des différents éco-organismes, des rachats matières et des subventions institutionnelles.

Concernant la TEOM, le taux de TEOM calculé et voté est maintenu au taux unique de 10,60 % pour 34 communes du territoire. Pour les communes de Gardanne et Gréasque, un lissage sur 5 ans du taux de TEOM a été calculé et voté : il est de 3,84 % pour l'année 2015 (Conseil Communautaire du 19/12/2013 délibération n°2013-A255 et Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 délibération n°2014-A231).

RÈGLEMENT DE COLLECTE définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers

Le règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix, approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et de la Communauté.

Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.

En 2015, par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015, **le règlement de collecte a été mis à jour** en prenant en compte les évolutions significatives

du service : notamment en développant la partie réglementaire (avec les objectifs du Plan Départemental relatif à la Prévention et Gestion des déchets et le Programme Local de Prévention des déchets de la Communauté du Pays d'Aix), en détaillant la liste des déchets non pris en charge par le service public (cadavres d'animaux, produits anatomiques et excréments d'animaux en lots homogènes), en ajoutant le nouveau règlement des déchèteries et en précisant les conditions de développement des projets de colonnes enterrées.

Pour compléter cet aspect réglementaire, un document de fonctionnement des régies communautaires existe. Il est destiné aux agents des secteurs et définit les droits et devoirs de chacun.

LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Département Prévention et Gestion des Déchets Ménagers, rattaché à la Direction Générale des Services Techniques est organisé autour de trois Directions :

- **La Direction Ressources et Développement** : La gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion du budget, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte.
- **La Direction Opérationnelle des Collectes** : La Collecte Traditionnelle et Collecte Sélective en régie, la Collecte des Encombrants, contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études terrain et le contrôle qualité.
- **La Direction Opérationnelle Traitement** : La gestion des déchèteries, Centres de Transfert et de la logistique, ISDnD de l'Arbois, prestations de traitement externalisées et la requalification des décharges brutes.

En 2015, 344 agents font partie du Département Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et sont répartis de la façon suivante :

Département Prévention et

Gestion des déchets:

3 cadres A

1 cadre B

2 agents de catégorie C

Direction Ressources et Développement:

7 cadres A

10 cadres B

17 agents de catégorie C

Direction Opérationnelle des Collectes:

2 cadres A

7 cadres B

282 agents de catégorie C

Direction Opérationnelle Traitement :

6 cadres A

2 cadres B

5 agents de catégorie C

Détail répartition

		Cadre A	Cadre B	Agent de Catégorie C	Total
Département Prévention et Gestion des Déchets		3	1	2	6
Direction Ressources Développement		7	10	17	34
Direction Opérationnelle des Collectes		1	1	5	7
	Secteur Sud-Ouest		1	41	42
	Secteur Sud-Est		1	34	35
	Secteur Centre	1	2	150	153
	Secteur Nord		2	36	38
	Quai de Transfert (Aix)			16	16
Direction Opérationnelle Traitement		6	2	5	13
TOTAL GESTION DES DECHETS		18	20	306	344



Poursuite de la démarche hygiène et sécurité du Département Prévention et Gestion des Déchets

Le Département Prévention et Gestion des Déchets s'est engagé dans une démarche participative visant à mieux prendre en compte la sécurité de ses agents, dans le but de diminuer le nombre d'accidents du travail. Elle implique, depuis 2012, l'ensemble des services opérationnels et les services transversaux du Département et de la CPA.

Si le nombre d'accidents reconnus comme accidents du travail est en diminution constante depuis 2011, le nombre de jours d'arrêt lié à ces accidents n'a cessé d'augmenter ces deux dernières années, passant de 3 624 à 4 905 jours (chiffres à fin avril 2016, 226 jours étant encore en attente d'imputation), soit une augmentation de +35 % entre 2014 et 2015.

Parmi les actions réalisées en 2015, notons :

1- Des actions de management et d'organisation :

Poursuite de la sécurisation des plans de tournée : sur les 253 points de collecte recensés susceptibles de présenter un danger, 55 % ont été traités fin 2015. La numérisation des circuits de collecte, effectuée en 2015, est également un outil d'aide à la décision en matière de sécurité, permettant la visualisation des sens des circuits et des points dangereux.

2- Des actions sur le matériel et les équipements de protection individuels (EPI) :

- Poursuite des améliorations techniques de sécurité du parc roulant : marquage d'un témoin d'usure visuel sur certains marchepieds, changement systématique des poignées de maintien en cas d'usure de l'antidérapant, équipement de tous les véhicules électriques d'un signal sonore de recul.
- La dotation 2015 en EPI a mis l'accent sur l'amélioration du confort des gants de protection et des chaussures de sécurité.

3- Des actions d'amélioration de l'hygiène et de la sécurité sur les sites :

Site de la Parade : rénovation des vestiaires, canalisation des eaux de ruissellement des toitures des bureaux, pose d'un filet anti-pigeons sous le hangar du quai de transfert, vérification de l'absence de légionelles dans le brumisateuseur du quai.

Site de Rousset : remise en état de l'éclairage et du quai niveleur du hangar de stockage, création d'un cheminement piéton d'évacuation incendie sous le hangar des véhicules.

Pôle des Pennes Mirabeau : création d'une aire de stockage des bacs extérieure au bâtiment, afin de réduire le risque incendie.

Centre de transfert de Gardanne : pose d'un garde-corps le long de l'escalier et de chaînes de protection devant les caissons.

Centre de transfert de Saint-Cannat : pose de chaînes de protection.

Centre de transfert de Rousset : mise en place de consignes de sécurité et de cale-roues pour le déchargement sur les quais, sécurisation de la toiture du local du gardien pour les interventions d'entretien.

Déchèteries : marquage au sol sur tous les quais des zones de parking et de cheminement piétons, organisation de visites inopinées pour vérifier le respect des règles de sécurité et mettre en place les actions correctives, amélioration de la signalétique de sécurité notamment pour les armoires à DDS, équipement de tous les locaux de gardiennage de détecteurs de fumée et de pare-foudre, mise à disposition des agents des fiches de sécurité produits.

Site ISDnD de l'Arbois : mise aux normes des poteaux incendie du site et des équipements de sécurité autour des bassins de lixiviats, mise en place d'un planning partagé permettant de visualiser les interventions des entreprises et d'éviter les coactivités dangereuses, élaboration de plans de prévention pour des opérations de travaux multi-entreprises complexes.

4- Des actions de formation et de sensibilisation à la prévention des risques :

- Analyse des accidents, rappel des consignes de sécurité aux agents concernés, renvoi systématique en formation sécurité suite à un accident avec arrêt,
- Convocation des agents les plus accidentés pour une prise de conscience des risques,
- Action particulière pour les saisonniers : formation « prévention et mise en sécurité des agents », test de conduite préalable pour les conducteurs, accueil spécifique par l'encadrement.
- En 2015, poursuite des formations sécurité, avec priorité au recyclage des CACES et des manipulations d'extincteurs.
- Réflexion engagée avec l'Agence régionale de la santé et les établissements de soins pour améliorer les conditions d'hygiène lors de la collecte de leurs couches usagées et autres déchets banals.

5- Des actions dans le domaine des Ressources Humaines et de la gestion du personnel :

Appel à un coordonateur sécurité et prévention de la santé extérieur pour les travaux de pose de colonnes enterrées.

6- La formalisation de procédures et documents réglementaires :

- Environ 200 plans de prévention et protocoles de chargement / déchargement sont actifs et permettent de garantir la sécurité lors de l'intervention des prestataires sur les sites.
- Affichage d'un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque Pôle et d'un « flash info accident » pour les accidents plus graves.
- Tenue de « revues sécurité » annuelles pour faire un retour à tous les agents du bilan des accidents et des actions engagées.
- Rubrique sécurité dans le journal interne destiné aux agents du Département.





Bilan quantitatif et qualitatif de l'activité déchets

La mesure des tonnages

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés : 139 432 tonnes, soit 350 kg/hab/an.
- La collecte sélective et séparative : 21 054 tonnes, soit 53 kg/hab/an.
- la collecte sélective représente 19 965 t.
- la collecte séparative représente 747,5 t de cartons, 15,4 t de sapins et 326 t de textiles.
- Autre service : 1 434 tonnes d'encombrants allant directement en filière de traitement.

Les autres encombrants sont collectés et vidés en déchèterie.

- Les déchèteries : 132 602 tonnes, soit 333 kg/hab/an.

Sur les 294 522 tonnes de DMA collectées, 130 848 tonnes suivent des **filières de valorisation, soit 44,5 % du tonnage total.**

Au total 294 522 tonnes de DMA sont collectées, soit 740 kg/hab/an.

Soit une hausse de 0,9 % du tonnage par rapport à 2014.

Globalement cette année, ce ratio par habitant de DMA est en augmentation de 0,3 % par rapport à 2014.

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 2,4 % par rapport à 2014 soit 3152 tonnes de plus.
- la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle diminue de 0,3 % par rapport à 2014, soit 463 tonnes en moins.
- la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en légère baisse de 0,3 % soit 63 tonnes.

Concernant les flux issus de la collecte sélective des emballages et des papiers, les évolutions sont :

+ 3,3% pour les Emballages

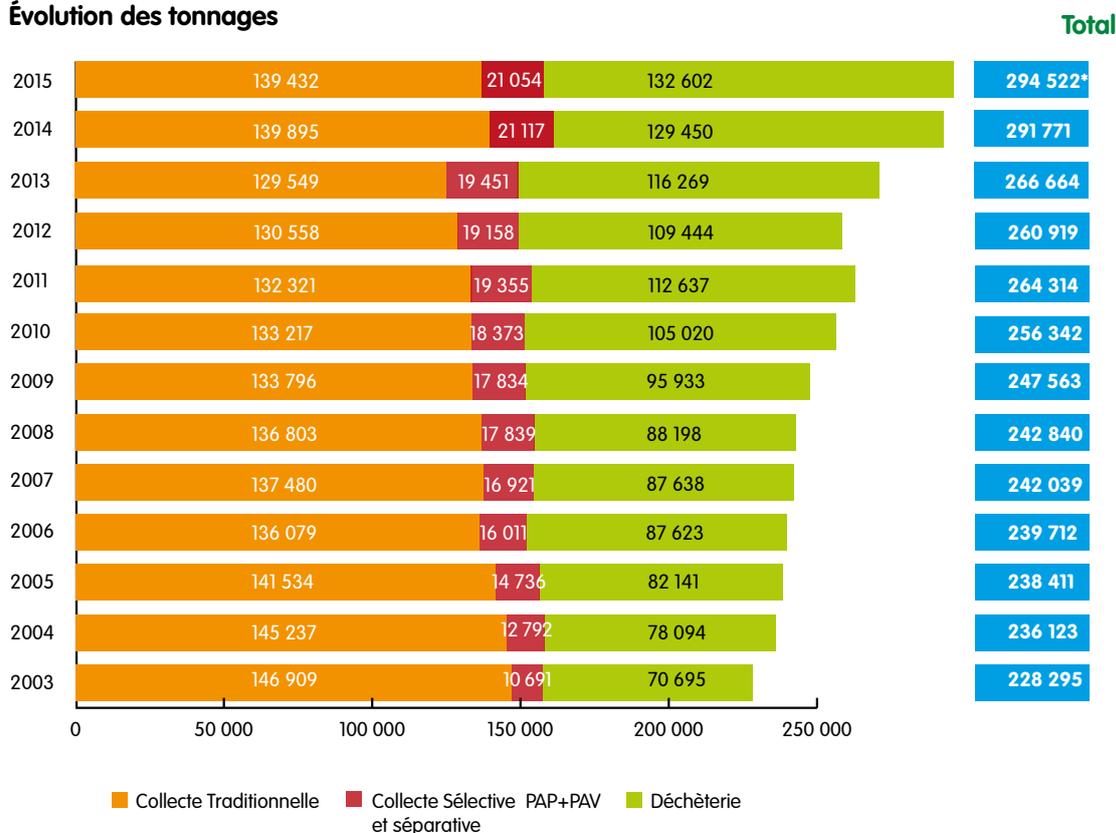
- 9,5 % pour les Papiers/Journaux/Magazines

+ 1,3 % pour le Verre

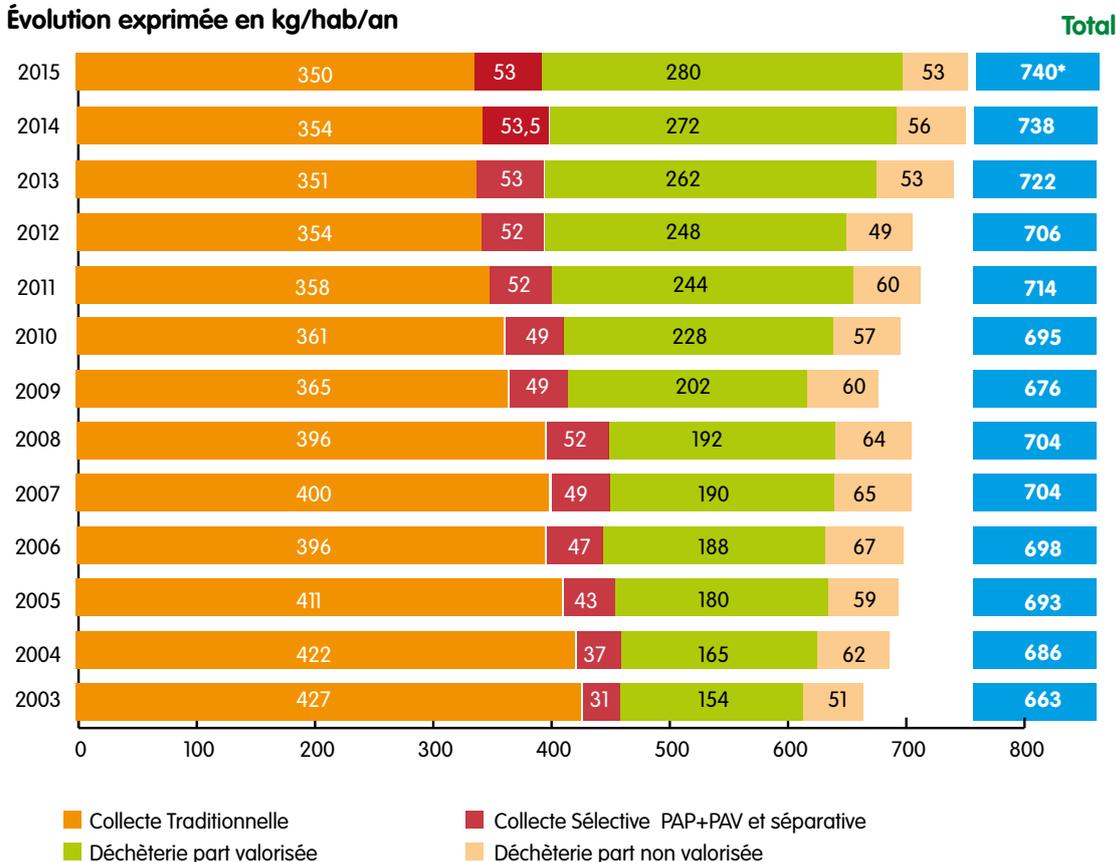
Sur un total de 19 965 tonnes collectées, 18 205 tonnes sont expédiées et valorisées en filière, l'écart entre les deux valeurs étant des refus de tri.

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2003 à 2015 exprimés en tonnes et en kg/hab/an

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/hab/an



* Valeurs comprenant les 1434 tonnes d'encombrants collectés au porte à porte et ne transitant pas par les déchèteries

Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de Déchets Ménagers Assimilés collectées par la CPA en 2015

Communes	Population 2015	Tonnage col. trad.	Tonnage CS et séparative	TONNAGE TOTAL	Tonnage CAV Total	
Aix-en-Provence*	148 495	54 480	7 026	61 506		
Beaurecueil	601	179	40	219		
Bouc Bel Air	14 306	4 947	928	5 875		
Cabriès	9 396	3 258	602	3 860		
Châteauneuf Le Rouge	2 205	645	197	842		
Coudoux	3 538	994	206	1 200		
Eguilles	7 757	2 222	408	2 631		
Fuveau	9 751	3 183	450	3 633		
Gardanne*	21 058	7 699	1 151	8 850		
Grésaque	4 182	1 548	193	1 741		
Jouques	4 571	1 122	237	1 359		
La Roque d'Anthéron	5 566	1 835	245	2 080		
Lambesc	9 654	2 885	480	3 365		
Le Puy Sainte Réparate	5 541	1 884	301	2 185		
Le Tholonet	2 433	671	179	850		
Les Pennes Mirabeau*	20 595	6 361	1 199	7 560		
Meyrargues	3 828	1 325	197	1 522		
Meyreuil	5 400	1 981	366	2 347		
Mimet	4 668	1 507	316	1 823		
Pertuis	19 695	8 097	1 089	9 186		
Peynier	3 219	1 528	179	1 707		
Peyrolles en Provence	4 881	1 459	229	1 688		
Puylobier	2 060	598	89	687		
Rognes	4 953	1 561	240	1 801		
Rousset	4 815	1 824	260	2 084		
Saint Antonin sur Bayon	150	44	11	55		
Saint Cannat	5 659	1 662	331	1 993		
Saint Estève Janson	376	141	21	162		
Saint Marc Jaumegarde	1 217	335	51	386		
Saint Paul lez Durance	1 061	296	44	340		
Simiane Collongue	5 576	1 821	304	2 125		
Trets	10 680	3 707	523	4 230		
Vauvenargues	1 107	245	85	330		
Venelles	8 561	3 070	608	3 678		
Ventabren	4 916	1 540	365	1 905		
Vitrolles	35 357	12 780	1 578	14 358		
						TOTAL DMA
2015**	397 828	139 432	21 054	160 486	132 602	294 522**
2014	394 876	139 895	21 117	1 611 012	129 450	291 771
2013	369 321	129 549	19 451	149 000	116 269	266 664
2012	369 076	130 558	19 158	149 716	109 444	260 919
2011	369 679	132 321	19 355	151 677	112 637	264 314
2010	369 523	133 217	18 105	151 322	105 020	256 342
2009	366 762	133 796	17 834	151 630	95 933	247 563
2008		136 803	17 839	154 642	88 198	242 840
2007		137 480	16 921	154 401	87 638	242 039
2006		136 079	16 011	152 090	87 623	239 713
2005		141 534	14 736	156 270	82 141	238 411
2004		145 237	12 792	158 029	78 094	236 123

* incluant collecte séparative existante

** collecte comprend les 1 434 tonnes d'encombrants ne transitant pas en déchèterie

TOTAL DMA





Le devenir des déchets triés

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Le tri

Les matériaux suivants sont triés en déchèterie :

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valecobois à Vitrolles
		Cartons	COVED via BPA à Gardanne
		Métaux	EPUR à Gignac
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	Ecologic – TRIADE à Rousset
		Tout venant (encombrants)	Provence Valorisation à Istres
		Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage	Végétaux	Macagno à Pertuis, Vert Provence à Fuveau, Valsud à Septèmes
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	SARPI Biocarb
DDM + bidons souillés		SPUR/Solamat Merex à Rognac	

Le tri de la collecte sélective et la mise aux Prescriptions Techniques Minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA-SUEZ aux Pennes Mirabeau.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Le verre	Société OI Manufacturing à Béziers
		Le carton	Papeterie Emin Leydier (Drôme)
		Les flacons plastiques	Valorplast à Lyon (Rhône)
		Les plastiques de l'expérimentation	Paprec à St Herblain (Loire Atlantique) et envoyé chez Arterius en France pour les PET, chez Vielpa en Espagne et pour le PEHD en Italie. Pour les films plastiques différents essais en Europe
		L'aluminium	Régéal Affimet à Compiègne (Oise)
		L'acier	Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)
		Les briques alimentaires	Revipac par la Société Cartiera Lucchese (Italie)
		Les journaux, revues et magazines	Suivant le cours du marché Revipap envoyé chez Golbey en France ou Saica en Espagne

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à Eco Emballages dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

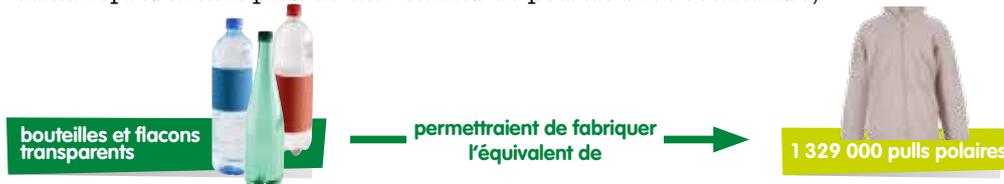
- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2015, la Communauté du Pays d'Aix a valorisé plus de 19 000 tonnes de déchets recyclables. Ces tonnages valorisés représentent :

- **21 millions de bouteilles et de flacons transparents triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 447 tonnes de pétrole brut économisé,



- **14,4 millions de bouteilles et flacons opaques triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 233 tonnes de pétrole brut économisées,



- **3,8 millions de canettes de 33 cl triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 138 tonnes de bauxite et 61 m³ d'eau économisés,



- **4,4 millions de boîtes de conserve triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 770 tonnes de minerai de fer et 4 651 m³ d'eau économisés,



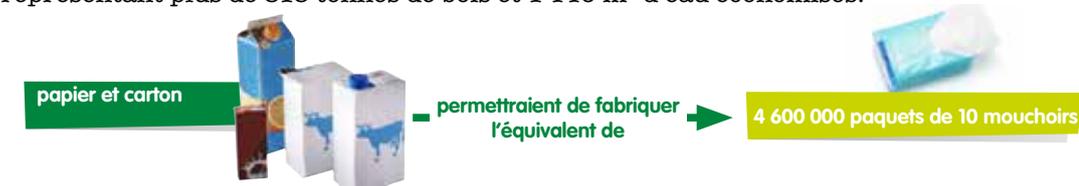
- **17,1 millions de bouteilles en verre triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 5 000 tonnes de sable et 9 000 m³ d'eau économisés,



- **42,3 millions de boîtes en carton triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 4 200 tonnes de bois et 146 800 m³ d'eau économisés,



- **6,1 millions de briques de 1 litre triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 315 tonnes de bois et 1 440 m³ d'eau économisés.





La prévention des déchets

A D E M E



En 2010, afin de répondre aux objectifs de la loi Grenelle concernant la réduction des déchets à la source, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) en s'appuyant sur un conventionnement d'une durée de 5 ans avec l'ADEME.

LES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE

La loi « Grenelle 2 » de l'environnement du 12 juillet 2010, dans la partie relative aux déchets fixe un objectif de baisse de la nocivité et de la production de déchets de 7 % en 5 ans, soit 11 000 tonnes en moins ainsi que le détournement de l'enfouissement de 15 % de ces mêmes déchets. Il s'agit de passer de 413,4 Kg/habitant/an en 2009 à 384 Kg/habitant/an en 2015 (correspondant à la durée de l'accord cadre initial).

La CPA a constaté en 2015, un ralentissement de la baisse des tonnages et une baisse de la production de déchet inférieure à celle attendue.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DE LA CPA

Il s'agissait de :

- contribuer à la mise en synergie des programmes publics sur les communes,
- économiser le territoire et orchestrer son exemplarité,
- développer une production et une distribution responsables en rendant les entreprises parties prenantes,
- organiser une communication à destination du grand public cohérente, novatrice et relayée sur tout le territoire,
- mesurer les progrès réalisés pour accroître l'efficacité des actions.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

En 2015 l'accent a été mis sur les thématiques suivantes :

- La réduction des biodéchets avec le déploiement du compostage et du lombricompostage individuel, le compostage collectif dans les résidences et les cantines scolaires,
- La sensibilisation à la prévention des enfants des écoles primaires grâce à un nouveau programme pédagogique,
- La sensibilisation des consommateurs aux achats éco-responsables et au gaspillage alimentaire dans un magasin de la grande distribution,
- Le déploiement d'un label «Commerce engagé» sur 4 communes,
- La mise à disposition d'autocollants «stop pub» auprès des particuliers,
- Le réemploi des déchets avec le soutien des ressourceries du territoire,
- Le développement des points de collecte des textiles usagés,
- L'exemplarité en interne de la collectivité (Collecte des textiles pour les agents CPA...).

Développement du compostage individuel

Une publicité a été réalisée en mars, en mai et en octobre dans le journal la Provence pour inciter les habitants à acquérir un composteur. De plus, ce sont plus de 3 500 bulletins d'inscription pour l'acquisition d'un composteur qui ont été diffusés dans tous les foyers individuels des quartiers du Rocher du dragon, de Saint Donat et Puyricard d'Aix-en-provence à l'automne et sur les marchés forains d'Aix en décembre 2015.

Une information a également été réalisée sur les panneaux lumineux d'une quinzaine de communes en avril, juin, juillet et octobre.

Une enquête auprès des Venellois détenteurs d'un composteur a montré qu'au printemps 2015, 60 % des foyers, nouvellement acquéreurs, ont eu connaissance de cette opération grâce à cette publicité. Cette enquête indique également que 93 % des foyers poursuivent la pratique du compostage.

A ce jour, ce sont 17 900 composteurs qui ont été distribués sur le territoire dont 1 942 en 2015.

COMMUNES	Hypothèse desserte de 30% des foyers individuels	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BILAN	Composteur restant à distribuer
Gardanne	1 410								21	88	109	1 301 soit 92 %
Gréasque	420								49	35	84	336 soit 80 %
Vitrolles	1 840		29	139	30	478	44	19	40	37	816	1 024 soit 56 %
Aix-En-Provence	5 000		476	227	239	138	452	222	314	611	2 679	2 321 soit 46 %
Pertuis	1 650	204		106	88	226	131	48	72	67	942	708 soit 43 %
Puylobier	210			43	18	23	9	7	11	22	133	77 soit 37 %
Le Tholonet	250		54				53	4	34	16	161	89 soit 36 %
Peyrolles En Provence	430		93		41	75	17	14	20	22	282	148 soit 34 %
Saint Antonin Sur Bayon	30			18	2		0	0	0	0	20	10 soit 33 %
Les Pennes Mirabeau	2 000		348	153	99	514	79	55	46	56	1 350	650 soit 33 %
Saint Paul Lez Durance	90		32		16		6	3	2	2	61	29 soit 32 %
Meyreuil	550		197	27	21	44	6	26	22	30	373	177 soit 32 %
Trets	1 020			171	54	124	72	18	201	60	700	320 soit 31 %
Saint Cannat	580			147	89	17	39	15	39	54	400	180 soit 31 %
La Roque D'antheron	460		190		62	16	30	4	15	14	331	129 soit 28 %
Ventabren	580		208		84	11	30	15	20	58	426	154 soit 27 %
Cabries	1 000		7	316	198	57	19	45	38	74	754	246 soit 25 %
Peynier	350		119		12	4	22	15	24	68	264	86 soit 25 %
Simiane Collongue	540			223	61	28	30	24	21	23	410	130 soit 24 %
Lambesc	910			417	125	11	18	19	56	57	703	207 soit 23 %
Venelles	820		151	131	108	82	17	24	35	90	638	182 soit 22 %
Meyrargues	350			167	60	5	9	10	8	18	277	73 soit 21 %
Vauvenargues	120		63				1	6	7	20	97	23 soit 19 %
Fuveau	960		395		132	44	45	27	61	92	796	164 soit 17 %
Bouc Bel Air	1 370		468	360	50	83	58	35	60	81	1 195	175 soit 13 %
Jouques	510			117	33	194	23	19	25	39	450	60 soit 12 %
Le Puy Sainte Reparade	510			115	53	207	19	11	20	25	450	60 soit 12 %
Rousset	400		67	15	7	101	51	16	80	21	358	42 soit 11 %
Rognes	550		193		150	2	69	17	21	42	494	56 soit 10 %
Beaurecueil	60		25		14	3	5	0	4	3	54	6 soit 10 %
Coudoux	370		148	46	39	26	35	19	3	20	336	34 soit 9 %
Mimet	480		75		37	258	18	11	18	24	441	39 soit 8 %
Chateauneuf Le Rouge	210			47	69	26	18	5	6	22	193	17 soit 8 %
Eguilles	780		284	41	123	242	37	17	43	35	822	0
Saint Esteve Janson	50		37		1		10	5	6	5	64	0
Saint Marc Jaumegarde	140		120	9		1	14	25	23	11	203	0
TOTAL	27 000	204	3 779	3 035	2 115	3 040	1 486	800	1 465	1 942	17 866	

Rappel Pertuis était une opération pilote en 2006.

La commune de Gréasque a distribué 158 composteurs en 2009 et 147 en 2010.

■ objectif atteint

La Communauté du Pays d'Aix favorise et soutient également les initiatives des associations du territoire à travers la pratique du compostage dans les jardins partagés associatifs.

Les ateliers pédagogiques dans les jardins de La Roque d'Anthéron et de Puyricard

Des ateliers gratuits d'initiation au compostage sont organisés dans deux jardins pédagogiques par deux associations. Ces animations sont réalisées à l'intention des particuliers et constituées de démonstrations sur les techniques de compostage.

Le lombricompostage individuel

Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village et ne disposant pas de jardin ou de très petits. L'objectif est de distribuer 200 lombricomposteurs par an aux foyers volontaires. Depuis fin 2012, ce sont 534 foyers qui ont été équipés au total en lombricomposteurs, dont 271 foyers en 2015. L'information sur les consignes est réalisée grâce à des guides spécifiques du compostage et du lombricompostage et un guide sur l'entomologie. En complément, 9 écoles utilisent un lombricomposteur pour agrémenter les animations en classes, et parmi celles-ci, 6 ont pu bénéficier de ce nouvel équipement en 2015.

Bilan distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012/2013	2014	2015	TOTAL
Aix-En-Provence	69	68	118	255
Bouc Bel Air	2	6	4	12
Cabries	1	4	8	13
Chateauneuf Le Rouge		1	1	2
Coudoux	1		1	2
Eguilles	1	5	6	12
Fuveau	4	4	12	20
Gardanne		5	14	19
Greasque		2	3	5
Jouques			4	4
Lambesc	4	3	2	9
La Roque D'antheron		1	3	4
Le Puy Sainte Réparate	1	1	2	4
Le Tholonet	1	4	3	8
Les Pennes Mirabeau	1	4	12	17
Meyrargues			2	2
Meyreuil	1		4	5
Mimet		1	2	3
Pertuis	3	5	14	22
Peynier			4	4
Peyrolles En Provence	1	2	3	6
Puyloubier		1	4	5
Rognes	1	2	4	7
Rousset	1	4	2	7
Saint Cannat		3	6	9
Saint Esteve Janson		2	2	4
Saint Marc Jaumegarde			1	1
Saint Paul Lez Durance	1		1	2
Simiane Collongue		1	1	2
Trets	4	19	9	32
Vauvenargues	1			1
Venelles	1	3	5	9
Ventabren	5		3	8
Vitrolles	1	7	11	19
Ecoles	3	1	6	10
TOTAL	108	159	277	544

Le compostage collectif

Depuis le démarrage de ce dispositif, **36 sites collectifs** sont opérationnels sur le territoire dont **19 résidences** et **2 lotissements**.



Un mode opératoire spécifique a été élaboré à l'attention des bailleurs et des syndicats permettant la pleine réussite de ce projet et contribuant à la performance de cette action. Celui-ci est basé sur la réalisation :

- d'une étude de faisabilité et d'une présentation du projet au bailleur ou syndic, aux membres du conseil syndical et aux foyers demandeurs,
- d'un diagnostic, d'une enquête pour identifier les foyers volontaires à la pratique du compostage et les référents compostage

dans la résidence,

- d'un rapport synthétisant le projet adressé pour validation au bailleur ou syndic,
- d'installation des composteurs et des permanences de distribution des bioseaux et des guides du compostage,
- d'un suivi de chaque site.

Les résidences volontaires à la pratique du compostage peuvent s'inscrire sur le site internet de la CPA.

En 2015, 9 nouveaux sites ont été mis en place. Depuis le démarrage de ce dispositif, 36 sites sont en fonctionnement. Ils sont répartis de la manière suivante sur les communes d'Aix-en-Provence (18), Cabriès Calas (2), Fuveau (2), Gréasque (1), Lambesc (1), La Roque d'Anthéron (3), Meyragues (2), Meyreuil (1), Pertuis (3), Peyrolles-en-provence (2) et Venelles (1).

Ces sites sont essentiellement des résidences, mais aussi des lotissements, des quartiers ou centre de village, des jardins partagés, des services techniques, un camping ou des cimetières. Parmi les 36 sites, 5 projets ont été portés par des associations : le GERES, les Foyers ruraux des Bouches du Rhône et Recyclaix. Les autres sites ont été équipés par la CPA.

Le compostage ou lombricompostage dans la restauration collective

La CPA a développé le compostage dans la restauration scolaire dans plusieurs communes.

Depuis 2014, 12 sites sont opérationnels :

- CFA de la CPA
- ITEP des Cadenaux aux Pennes Mirabeau
- École de la Bergerie à Bouc Bel Air
- Pépinière de Vitrolles
- École de la Salle à Bouc Bel Air

En 2015, ce sont 7 nouveaux établissements qui sont desservis :

- Cantine du collège de la Chèneraie à Puyricard
- Cuisine centrale de Pertuis
- École Virginie Dedieu à Bouc Bel Air
- Cantine scolaire de Rognes
- Cuisine centrale de Cabriès Calas
- Cantine scolaire de Saint Marc Jaumegarde
- Cantine scolaire de Coudoux

Ces établissements sont équipés soit de lombricomposteurs collectifs, soit de composteurs classiques. Un accompagnement spécifique est réalisé auprès du personnel communal et des équipes en charge de la restauration.

La sensibilisation des scolaires : renouvellement du contenu des programmes



La CPA poursuit ses actions de sensibilisation sur la thématique des déchets vers le jeune public. Ces animations dans les écoles primaires sont réalisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix. Ce programme se compose d'une information générale, d'animation de plusieurs demi-journées en classe, de supports pédagogiques, de visites de jardins pédagogiques et de visite

de l'ISDnD de l'Arbois.

Fin 2015, de nouveaux supports pédagogiques sur la prévention des déchets intitulés «Je réduis mes déchets» ont été proposés aux enfants des écoles primaires avec un cahier de l'élève et un guide de l'enseignant pour les enfants de 8 à 11 ans. Ce sont 204 classes, soit 5 500 enfants qui ont été sensibilisés à la gestion et à la réduction des déchets à la source. Ces supports réalisés en collaboration avec le CPIE, l'Éducation Nationale et les éducateurs à l'environnement, permettent d'aborder le gaspillage alimentaire, le réemploi des déchets, le compostage, la consommation responsable, la réduction des déchets dangereux et la limitation des publicités avec l'autocollant stop pub.

L'opération « Mieux consommer – moins jeter » en partenariat avec la grande distribution (dans le cadre de l'année Européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire)

Un événement de sensibilisation des consommateurs aux achats éco-responsables a été conduit à l'occasion de l'opération « Mieux consommer moins jeter » dans le magasin Intermarché de Venelles. A cette occasion, ce sont plus de 400 personnes qui ont été sensibilisées au gaspillage alimentaire.

En 5 ans, cette action a permis d'informer 33 200 clients dans les magasins Hyper U, Carrefour, Géant casino, Intermarché et LIDL sur les espaces de prévention des déchets au sein de chaque magasin. Ces animations ont été réalisées au travers de questionnaires, via l'étiquetage dans les rayons, la diffusion de guides sur les 7 réflexes de la prévention, sur l'optimisation des achats alimentaires, une exposition sur le gaspillage alimentaire, un film sur le comportement des clients et la diffusion de cabas réutilisables.

Le don alimentaire

La CPA a réalisé une étude de faisabilité et d'opportunité de développement du don alimentaire en circuits courts en Pays d'Aix en 2015. L'étude portait sur l'identification des gisements et des flux de denrées alimentaires de type fruits, légumes et produits secs, invendues ou invendables mais consommables et valorisables sous forme de dons alimentaires. Lors du diagnostic, ce sont plus d'une centaine d'entretiens qui ont été réalisés avec les producteurs agricoles (maraîchers, arboriculteurs), les commerces alimentaires, la restauration scolaire, les cuisines centrales et avec les associations en charge de la distribution de denrées alimentaires aux personnes en situation de précarité. Cette étude a permis d'établir que les associations manquent globalement de moyens matériels et humains pour collecter et stocker les denrées alimentaires. 43 % des associations sont en

faveur d'une mutualisation et d'une mise en réseau dans la perspective de se structurer au niveau du bassin de vie sur le territoire de la CPA.

Label « Commerce engagé »

La Communauté du Pays d'Aix soutient financièrement l'association Ecoscience dans son projet de commerces engagés sur les communes de Vitrolles, les Pennes Mirabeau, Fuveau et Rousset. Ce projet basé sur la réalisation de diagnostics auprès des commerçants a permis de labelliser 53 commerces en 2015, dont 13 sur Fuveau, 13 sur les Pennes Mirabeau, 15 sur Rousset et 12 sur Vitrolles. Les commerçants s'engagent à respecter un cahier des charges basé sur la suppression des sacs à usage unique, faire le tri de leurs déchets, favoriser les circuits courts pour leur approvisionnement et les produits éco-labellisés et réduire leur consommation énergétique.

Accompagnement des porteurs de projets

La CPA a apporté un soutien financier à des associations pour un total d'environ 36 000 € pour les projets suivants :

- Pérennisation de l'opération de compostage partagé dans le centre ancien de Meyrargues développé par le GERES.
- Le gaspillage alimentaire et le compostage par l'association Recyclaix.
- Actions de compostage de proximité par les Foyers Ruraux des Bouches du Rhône.
- Prévention et valorisation des biodéchets issus de la restauration par l'association Centre culturel La Baume.
- Développement du label « Commerce engagé » par Ecoscience.

Pour tous ces projets, la Communauté est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

L'opération « Stop Pub »

Plus de 18 900 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes aux lettres pour réduire le volume de déchets papier. Ce sont 108 250 autocollants qui ont été diffusés depuis le lancement de l'opération en 2007. Une distribution au porte à porte a été effectuée dans plusieurs quartiers d'Aix-en-Provence à l'automne. Une évaluation a été réalisée en décembre 2015 du nombre d'autocollants apposés sur les boîtes aux lettres dans ces quartiers et indique que 27 % des boîtes aux lettres disposent d'un autocollant suite à cette distribution.

Autres actions de prévention

Un plan d'action pour les déchets verts des particuliers (délibération n°2015-B162 du bureau communautaire du 9 avril 2015) a été lancé suite à l'interdiction de brûlage. Parmi les actions principales, la Communauté du Pays d'Aix a décidé :

- d'inciter le broyage des déchets verts à domicile en versant une subvention à l'association Aix Multi-Services pour une expérimentation. Sur une trentaine de contacts, ce sont 15 interventions qui ont été réalisées sur 5 communes (Aix-en-Provence, Saint Marc Jaumegarde, Vauvenargues, Ventabren et Coudoux)
- de poursuivre le dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries (cf p.64)
- d'être exemplaire en interne pour la collecte des textiles usagés. 2 fois dans l'année, une collecte spécifique a été organisée auprès des agents de la CPA. Celle-ci a permis de collecter 626 kg en 2015.



La collecte des déchets ménagers et assimilés

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou semi-enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2015 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les PAV sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte par apport volontaire des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Flaconnages Verre, des Papiers Journaux Revues Magazines (JRM), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, flaconnages plastiques) et du recyclable en mélange Biflux (EMR et Papier - Journaux (JRM)). Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers Journaux Revues Magazines.
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total, en 2015, ce sont 65 dispositifs enterrés installés sur la CPA .

Pour les ordures ménagères, l'année 2015 a été consacrée à la mise en place de :

- **12 colonnes enterrées** sur 6 communes (Vitrolles, Pertuis, Ventabren, Lambesc, Saint Paul lez Durance et Aix en Provence).
- **1 système escamotable** sur 1 commune (Meyrargues).

Remarque : en 2015, des réhabilitations de colonnes d'ordures ménagères existantes et des changements de flux ont été réalisés sur 1 colonne enterrée et 2 colonnes semi-enterrées.

Pour les recyclables, l'année 2015 a été consacrée à la mise en place de :

- **52 colonnes enterrées** sur 13 communes (Aix en Provence, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Fuveau, Rousset, Pertuis, Lambesc, Meyreuil, Eguilles, La Roque d'Anthéron, Saint Paul lez Durance, Ventabren et Venelles).

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte à porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.

Au total, depuis 2006, ce sont 725 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire communautaire, Soit 34% d'amélioration du parc communautaire

Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables installés sur l'ensemble du territoire.

	Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères	39	14	158	26	67	12	264	32
Collecte Sélective	135	21	322	27	4	1	461	34
TOTAL	174	21	480	27	71	12	725	34



Aménagement enterré à Saint-Paul Lez Durance

Le parc de colonnes aériennes

Au total en 2015, 2 148 colonnes sont implantées sur 939 PAV du territoire communautaire, soit 1 PAV pour 424 habitants (population 2015).

En vue d'améliorer les résultats de valorisation des déchets, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de lancer depuis mars 2014 une démarche d'optimisation de la collecte sélective du Verre sur toutes les communes du territoire.

Il s'agit d'encourager et de développer les bons gestes du tri des habitants en adaptant le réseau de colonnes d'apport volontaire existant pour favoriser une meilleure proximité. En 2015, cette démarche a permis de déployer 35 colonnes verre supplémentaires sur les communes de Coudoux, Cabriès Calas, Jouques, Venelles, Bouc Bel Air, Rousset, Meyrargues, Le Puy Sainte Réparate, Meyreuil, Vitrolles et Gardanne.

Pour les communes déjà dotées en colonne, la démarche a consisté à déplacer certaines colonnes sur des sites plus appropriés et/ou de sensibiliser les habitants par une communication de proximité ciblée sur les communes de Peyrolles en Provence, Trets, Peynier, Saint Estève Janson et Pertuis.

Cette démarche se poursuivra courant 2016 sur les communes restantes.



Les dispositifs d'apport volontaire installés sur le territoire communautaire

Communes	Population 2015	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX*	Colonnes OM	Un PAV pour X habitants
Saint Paul lez Durance	1 061	10	10	10		5	106
Vauvenargues	1 107	6			6	9	123
Saint Antonin sur Bayon	150	1	1	1			150
Beaurecueil	601	4	3	3		1	150
Peynier	3 219	13	5	7	7	21	153
Meyrargues	3 828	23	10	10	1	6	166
PuyLoubier	2 060	12	8	8			172
Le Puy Sainte Réparate	5 541	31	9	9		5	179
Saint Estève Janson	376	2	2	2		2	188
Chateauneuf le Rouge	2 205	11	3	2		4	200
Saint Cannat	5 659	24	10	11			236
Peyrolles en Provence	4 881	20	6	7	2	3	244
La Roque d'Anthéron	5 566	22	9	9	1	5	253
Rognes	4 953	19	6	9		2	261
Mimet	4 668	17	12	12	1	8	275
Meyreuil	5 400	19	6	7	1	1	284
Jouques	4 571	16	11	13		3	286
Rousset	4 815	16	11	12		7	301
Trets	10 680	32	9	12	6	19	334
Gardanne	21 058	62	31	31			340
Vitrolles	35 357	103			63	23	343
Fuveau	9 751	28	11	12		7	348
Ventabren	4 916	14	6	6	2	4	351
Coudoux	3 538	10	3	4		1	354
Venelles	8 561	24	8	8		5	357
Bouc Bel Air	14 306	39	7	7	2	5	367
Pertuis	19 695	53	26	31	2	15	372
Gréasque	4 182	9	8	11			380
Les Pennes Mirabeau	20 595	54	20	22	1	3	381
Lambesc	9 654	24	11	13	2	2	402
Cabriès - Calas	9 396	23	9	10	1		409
Simiane Collongue	5 576	13	4	5			429
Eguilles	7 757	15	6	8		2	517
Aix-En-Provence	148 495	168	151	151	14	30	884
Le Tholonet	2 433	2	2	2			1217
Saint Marc Jaumegarde	1 217						
TOTAUX	397 828	939	434	465	112	198	424**

* BIFLUX : cf. définition page 28

** pour 939 PAV sur le territoire

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le parc de bacs roulants

Contenant ordures ménagères

Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 50 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres. En 2015, 9 152 bacs (pour les ordures ménagères et les déchets triés) ont été commandés dans le cadre de la maintenance du parc.

Contenant collecte sélective en mode BIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papiers JRM ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire. Le mode Biflux est le mode rete-nu à terme pour la collecte sélective. Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires collectés au porte à porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune pour les EMR (emballages ménagers recyclables) et les JRM (journaux, revues, magazines et papiers).
- Pour l'habitat collectif, la dotation est un bac collectif de couleur jaune, même consigne de tri avec une plus grande capacité de stockage.

Contenant collecte sélective en mode TRIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR, Papiers JRM et Verre séparément. Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires la dotation est la suivante :

- une caissette en polyéthylène de haute densité, couleur bleue, capacité : 35 l, à raison d'une caissette par pavillon. Nature des matériaux collectés : Verre et Journaux Revues Magazines (JRM).
- une caissette en polyéthylène de haute densité, couleur jaune, capacité : 65 l à raison d'une caissette par pavillon. Nature des matériaux collectés : Emballages Ménagers Recyclables (EMR).

- Pour les secteurs collectifs et les points de regroupement :

Le ratio de dotation pour 10 foyers maximum est le suivant : 1 bac bleu 240 l pour les Papiers JRM, 1 bac vert 240 l pour le verre et 1 bac jaune 360 l pour les Emballages Ménagers Recyclables.

LES SACS ET MATERIELS DE PRÉ-COLLECTE

Pour faciliter le geste du tri, la Communauté fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

Les bacs et les caissettes sont identifiés par un autocollant d'adressage et un code barre où sont rappelés les consignes de tri et les jours de collecte.

En 2015, plus de 9 500 sacs de précollecte pour le verre, 12 270 sacs Biflux et 10 125 cabas ont été distribués.



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

◆ Les services

Le territoire est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité : Secteur Sud Ouest, Secteur Sud Est, Secteur Nord et Secteur Centre. Chaque pôle regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de pôle et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie, ce qui représente 2/3 des habitants, selon la répartition géographique suivante :

La collecte traditionnelle des déchets ménagers au 31/12/2015



Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Aix-en-Provence	Régie	C14-HyperCentre C7 centre C3 - extérieurs	CT Aix La Parade	Régie CPA sur RDV
Beaurecueil	Régie	C3 en été C2 en hiver	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Cabriès Calas	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de regroupement C2 - bacs individuels	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Châteauneuf Le Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA sur RDV 1 fois par mois
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C4 - Points de regroupement + centre	ISDnD de la Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - centre historique C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire VEOLIA	C6 - centre ville C4 - extérieur	ISDnD Malespine	VEOLIA 4 fois par mois sur RDV
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - centre historique et centre ville C3 - habitat vertical C2 - reste de la commune	ISDnD Malespine	Ressourcerie Varappe sur RDV 2 fois par semaine
Gréasque	Régie	C6 - centre C3 - Points de regroupement centre C2 - Points de regroupement	ISDnD Malespine	Effectué par les Services Techniques de La Commune
Jouques	Prestataire SILIM	C6 - centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
La Roque d'Anthéron	Régie	C6 - village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Puy Sainte Réparate	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes Mirabeau	Régie	C7, C6 C3, C2	CT de Vitrolles	Régie CPA sur RDV
Meyrargues	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de La Commune
Meyreuil	Prestataire VEOLIA	C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	ISDnD Malespine	VEOLIA 1 fois par mois sur RDV

Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

Mimet	Régie	C3 – points de regroupement C2 – bacs individuels	ISDnD Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
Pertuis	Régie	C6 - centre ancien C3 - Péri urbain et ZI (2 secteurs) C2 - Individuel	CT de Pertuis	Régie CPA sur RDV
Peynier	Prestataire VEOLIA	C6 - centre ville C3 - extérieurs	CT Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Peyrolles en Provence	Prestataire SILIM	C6 - centre ancien C2 - Individuel	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Puylobier	Régie	C6 - cœur de village C3 – extérieur C2 - campagne	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Rognes	Régie	C6 centre C3 – points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Rousset	Régie	C6 - cœur village C2 - campagne (2 secteurs) C1 - ZI	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
Saint Antonin sur Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Régie	C5 - centre C3 - Secteur Nord et Secteur sud	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Saint Estève Janson	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
	Régie	C2	CT de Saint Cannat	
Saint Paul Leg Durance	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
	Prestataire SILIM	C3	CT Pertuis	
Simiane Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Saint Marc Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois
Trets	Régie	C6 - cœur village C6 – lotissement C3 - campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C3 - Point de Regroupement C2 - individuel	ISDnD de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire NCI	C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité, points de regroupement et petit vertical C2 - pavillonnaire	CT de Vitrolles	NCI 2 journées par semaine sur RDV

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi globalement (sauf secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

◆ Les indicateurs techniques

En 2014, le résultat des collectes en porte à porte des déchets ménagers résiduels par habitant est le suivant :

Communes	Ratio kg/hab/an							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Vauvenargues	253	202	222	265	242	243	216	221
Jouques	334	283	258	255	264	240	240	245
Saint Marc Jaumegarde	263	251	253	254	289	279	272	275
Le Tholonet	298	296	297	254	292	283	268	276
Saint Paul lez Durance	388	321	400	417	428	294	281	279
Coudoux	330	357	375	308	278	271	266	281
Eguilles	356	296	295	272	266	279	288	286
Puylobier	299	262	251	351	351	319	282	290
Chateauneuf Le Rouge	353	320	302	289	295	302	299	293
Saint Antonin sur Bayon	571	696	607	349	342	345	329	293
Saint Cannat	366	319	323	322	322	302	308	294
Beaurecueil	389	356	341	369	362	354	335	298
Lambesc	359	328	319	322	323	302	309	299
Peyrolles en Provence	319	350	347	325	304	310	311	299
Les Pennes Mirabeau	325	389	300	308	310	307	301	309
Ventabren	332	270	261	283	280	289	285	313
Rognes	359	327	324	322	293	307	309	315
Mimet	317	305	312	308	301	298	316	323
Fuveau	424	352	349	332	358	346	345	326
Simiane Collongue	371	314	339	293	268	300	301	327
La Roque d'Anthéron	304	313	315	331	315	323	309	330
Le Puy Sainte Réparate	468	431	399	357	353	340	348	340
Bouc Bel Air	373	301	278	327	342	342	370	346
Meyrargues	337	299	298	334	358	370	352	346
Cabriès - Calas	471	399	404	399	392	382	353	347
Trets	465	421	413	352	345	346	358	347
Venelles	387	332	346	351	353	357	360	359
Vitrolles	412	353	387	373	373	372	373	361
Gardanne							367	366
Meyreuil	393	392	360	342	343	359	371	367
Aix-En-Provence	413	384	383	378	370	369	367	367
Gréasque							376	370
Saint Estève Janson	347	304	352	370	405	382	372	375
Rousset	401	394	364	389	383	369	364	379
Pertuis	443	413	406	434	433	409	406	411
Peynier	390	362	349	443	367	370	402	475
kg/hab/an (population réactualisée)	396	365	361	358	354	351	354	350



Communes	Population 2015	Tonnage							
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Saint Antonin sur Bayon	150	104	103	99	57	57	55	49	44
Saint Estève Janson	376	112	109	126	131	148	141	140	141
Beaurecueil	601	230	231	222	241	237	232	201	179
Vauvenargues	1 107	200	197	218	263	250	257	239	245
Saint Paul lez Durance	1 061	316	316	417	439	450	311	298	296
Saint Marc Jaumegarde	1 217	294	290	291	301	346	338	331	335
Puylobier	2 060	495	480	466	670	686	639	581	598
Chateaufort le Rouge	2 205	672	681	651	625	646	661	660	645
Le Tholonet	2 433	699	691	694	593	681	666	652	671
Coudoux	3 538	1148	1204	1282	1065	978	954	940	994
Jouques	4 571	1204	1192	1102	1109	1162	1084	1096	1122
Meyrargues	3 828	1147	1064	1072	1200	1309	1368	1347	1325
Peyrolles en Provence	4 881	1275	1525	1532	1501	1458	1501	1518	1459
Mimet	4 668	1356	1386	1430	1412	1392	1378	1474	1507
Peynier	3 219	1188	1181	1169	1473	1186	1177	1294	1528
Ventabren	4 916	1560	1362	1328	1426	1376	1396	1399	1540
Gréasque	4 182						1573	1548	
Rognes	4 953	1586	1556	1553	1562	1444	1516	1529	1561
Saint Cannat	5 659	1750	1716	1765	1786	1827	1732	1743	1662
Simiane Collongue	5 576	2008	1840	2059	1740	1538	1670	1679	1821
Rousset	4 815	1667	1669	1582	1748	1775	1735	1751	1824
La Roque d'Anthéron	5 566	1631	1599	1623	1729	1666	1724	1721	1835
Le Puy Sainte Réparate	5 541	2317	2278	2116	1952	1925	1851	1926	1884
Meyreuil	5 400	1769	1993	1855	1789	1855	1955	2002	1981
Eguilles	7 757	2617	2324	2314	2145	2099	2195	2230	2222
Lambesc	9 654	2873	2818	2813	2956	3024	2905	2979	2885
Venelles	8 561	2979	2791	2908	2944	2981	3020	3078	3070
Fuveau	9 751	3302	3182	3157	3078	3372	3321	3361	3183
Cabriès - Calas	9 396	3808	3449	3474	3392	3286	3402	3319	3258
Trets	10 680	4444	4359	4296	3697	3658	3665	3825	3707
Bouc Bel Air	14 306	4666	4239	3874	4510	4746	4824	5296	4947
Les Pennes Mirabeau	20 595	6293	7968	6119	6269	6151	6057	6191	6361
Gardanne	21 058						7734	7699	
Pertuis	19 695	8067	7863	7765	8376	8294	7944	8006	8097
Vitrolles	35 357	15509	13316	14680	13837	13673	13222	13178	12780
Aix-En-Provence	148 495	57517	56821	57163	56305	54885	54652	54556	54480
Total	397 828	136 802	133 796	133 217	132 321	130 558	129 549	139 895	139 432

139 432

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. On estime que ces déchets constituent environ 20 % des collectes. Le gisement des ordures ménagères au sens strict serait alors de 111 546 tonnes sur le territoire.

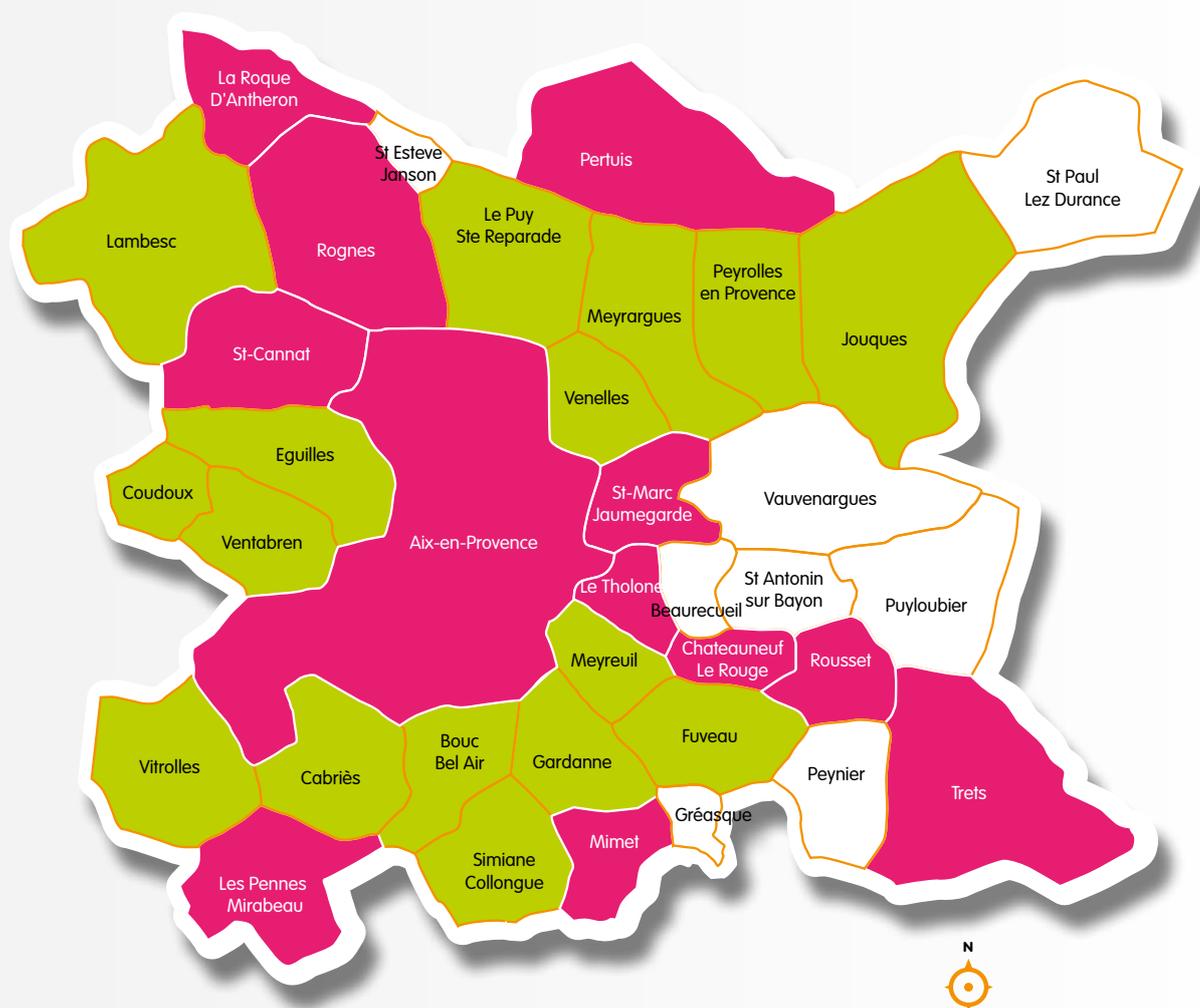
Pour information, en 2015, le service de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire représente 4 557 tonnes dont 92 % vidées à l'Arbois et 8 % transitant par le quai de transfert de La Parade.

LA COLLECTE SELECTIVE

◆ Les services

Sur l'ensemble des 36 communes membres 12 sont collectées en régie selon la répartition géographique suivante :

La Collecte sélective au porte à porte des emballages ménagers au 31/12/2015



- Prestataire
- Régie
- Non concerné par la collecte sélective en porte à porte

Service de la collecte sélective (au porte à porte et en apport volontaire)

Communes	Service au Porte à Porte			Service en Apport Volontaire	
	Type de collecte	Fréquence	Régie/ Prestataire	Nb de colonnes tous flux confondus	Un PAV pour X habitants
AIX Cuques	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	484	884
AIX Fenouillères	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
AIX Granettes	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
AIX Les Milles-Durance	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
AIX Loubassanne	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
AIX Luynes-Malouesse	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Pey Blanc	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
AIX Pigonnet-Beauvalle	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Plateau Puyricard	TRIFLUX	C1 (Samedi)	Régie		
AIX Pont de Béraud Bas	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
AIX Pont de Béraud Haut	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
AIX Puyricard Village	BIFLUX	C0,5 collectif et individuel (Vendredi)	Régie		
AIX Rocher du Dragon	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
AIX Saint Donat	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
AIX Saint Eutrope	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
AIX Val Saint André	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
BOUC BEL AIR	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SITA	55	367
CABRIES CALAS	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	43	409
CHATEAUNEUF LE ROUGE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	16	200
COUDOUX	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	17	354
EGUILLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	29	517
FUVEAU	BIFLUX	C1 collectif (Mercredi)	VEOLIA	51	348
GARDANNE	BIFLUX	C1 (mercredi ou jeudi ou vendredi)	SMN	124	340
JOUQUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	40	286
LA ROQUE D'ANTHERON	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	41	253
LAMBESC	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	50	402
LE PUY SAINTE REPARADE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	49	179
LE THOLONET	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	6	1 217
LES PENNES MIRABEAU	BIFLUX	C1 (du lundi au samedi)	Régie	97	381
MEYRARGUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	44	166
MEYREUIL	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	VEOLIA	33	284
MIMET	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	42	275
PERTUIS	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	112	372
PEYROLLES EN PROVENCE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	35	244
ROGNES	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	34	261
ROUSSET	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	39	301
SAINTE CANNAT	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	45	236
SAINTE MARC JAUMEGARDE	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
SIMIANE COLLONGUE	TRIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	22	429
TRETS	BIFLUX	C1 (mardi ou samedi)	Régie	59	334
VENELLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	40	357
VENTABREN	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	28	351
VITROLLES	BIFLUX	C1 (Mercredi ou jeudi)	NCI	166	343
BEAURECUEIL				10	150
GREASQUE				28	380
PEYNIER				32	153
PUYLOUBIER				28	172
SAINTE ANTONIN SUR BAYON				3	150
SAINTE ESTEVE JANSON				6	188
SAINTE PAUL LEZ DURANCE				30	106
VAUVENARGUES				12	123

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le service en apport volontaire est réalisé par SITA pour le papier et les JRM et SILIM pour les EMR et BIFLUX.

La collecte des points d'apport volontaire

Les flux concernés sont :

- Verre
- Papiers, Journaux, Revues et Magazines, (JRM)
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires, (EMR)
- Mélange des Emballages et Journaux Revues Magazines, appelé collecte «biflux».

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés.

La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte.

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.



Les prestations sont toutes gérées par des contrats communautaires et ont été réalisées en 2015 de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	SITA	Centre de Tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV JRM	Journaux, revues, magazines et papiers	SITA	Centre de Tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV EMR	Emballages métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique	SILIM	Centre de Tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)
PAV BIFLUX	Emballages métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Journaux, revues, magazines et papiers	SILIM	Centre de Tri SITA (Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau)

Historique de la montée en puissance du parc de colonnes pour la Collecte Sélective en apport volontaire

Année	VERRE	PAPIER / JRM	EMR / BIFLUX	Total
2000	274	199	100	573
2001	399	324	173	896
2002	442	309	199	950
2003	446	377	247	1070
2004	416	359	273	1048
2005	403	371	320	1094
2006	421	394	373	1188
2007	460	410	399	1269
2008	495	412	415	1322
2009	602	414	420	1436
2010	729	451	510	1690
2011	753	426	527	1706
2012	770	413	524	1707
2013	797	406	533	1736
2014	904	444	581	1929
2015	939	434	577	1950

La collecte sélective au porte à porte

Historique de la montée en puissance de la Collecte Sélective au porte à porte

1999	juin	Simiane Collongue
	juin	Bouc Bel Air
	septembre	Venelles
	novembre	Aix : Hameau de Puyricard
	Total 1999	
2000	janvier	Cabriès Calas
	juin	Aix : Pignonnet-Beauvalle
	octobre	Le Puy Sainte Réparate
	novembre	Jouques
	décembre	Meyrargues
	Total 2000	
2001	mai	Saint Marc Jaumegarde
	Total 2001	
2002	mars	Saint Cannat
	avril	Peyrolles en Provence
	Total 2002	
2003	juin	Aix : Fenouillères, Cuques, Val Saint André, Pont de Béraud
	novembre	Chateauneuf le Rouge
	novembre	Le Tholonet
	Total 2003	
2004	avril	Aix : Saint Eutrope
	mai	Aix : Saint Donat
	juin	Aix : Loubassanne
	juin	Aix : Plateau Puyricard
	septembre	Aix : Rocher du Dragon
	octobre	Aix : Pey Blanc
	novembre	Aix : Granettes
	décembre	Aix : Les Milles
	Total 2004	
2005	janvier	Aix : Luynes
	mars	Aix : Malouesse
	avril	Rognes
	juin	Aix : Tour de Ville
	juin	La Roque d'Anthéron
	novembre	Les Pennes Mirabeau
	Total 2005	
2006	juin	Pertuis
	Total 2006	
2007	février	Mimet
	avril	Meyreuil
	mai	Fuveau
	juin	Lambesc
	novembre	Rousset
	Total 2007	
2008	septembre	Ventabren
	novembre	Eguilles
	décembre	Trets
	Total 2008	
2010	octobre	Vitrolles
	Total 2010	
2011	octobre	Coudoux
	Total 2011	
2014	janvier	Gardanne
	Total 2014	

La collecte au porte à porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les territoires considérés comme non desservis sont des secteurs dont la typologie d'habitat conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri: ce sont les cas des hypercentres et des secteurs d'habitat vertical inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

Les modes de collecte au porte à porte

La collecte sélective s'effectue selon différentes modalités :

- **Le mode TRIFLUX** pour les communes d'Aix-en-Provence, Le Tholonet, et Saint-Marc Jaumegarde.
- **Le mode BIFLUX** pour toutes les autres communes de la CPA.

Concernant le développement de la couverture totale du territoire, des études ont déterminé les incidences du changement et les étapes de mise en oeuvre dans les années à venir pour le basculement du triflux vers le biflux pour les communes encore en mode triflux (Aix-en-Provence, Le Tholonet et Saint-Marc-Jaumegarde).

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective au porte à porte :

La collecte est confiée, par l'intermédiaire de marchés publics, à des opérateurs privés ou à la régie communautaire (Aix-en-Provence, Châteauneuf le Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis ...).

Le tri et la valorisation des produits

(cf. page 17)

Extension des consignes de tri des plastiques

Dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages en 2011, la Communauté du Pays d'Aix a été retenue et a organisé sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf le Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation d'extension des consignes de tri pour les plastiques pour une durée de 2 ans avec une échéance en décembre 2013. L'objectif consiste à trier tous les plastiques y compris les films, ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Le bilan de cette phase expérimentale fait ressortir principalement les points suivants :

- une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne (suivis réguliers réalisés par l'institut de sondage CSA),
- une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % sur le secteur géographique concerné (en comparaison avec une augmentation de + 11 % au niveau national). Cette augmentation marquée dès le démarrage du projet est le reflet d'un apport supplémentaire de nouvelles résines plastiques (+ 1 kg/hab/an de films, pots et barquettes) mais également d'un accroissement du geste de tri pour les flaconnages plastiques standards et les papiers revues magazines.
- des filières actuelles de valorisation en capacité d'absorber et d'intégrer dans leur procédé industriel une large partie des nouveaux plastiques. Concernant la valorisation des films plastiques, une réflexion est menée par les professionnels du recyclage et Eco-Emballages pour trouver la filière la plus adaptée.

L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballages à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. Autant l'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple, autant l'expérimentation en termes de tri a clairement montré l'impossibilité d'une évolution immédiate des consignes de tri sur le territoire national.

La poursuite de cette phase expérimentale sur le territoire du Pays d'Aix :

Les conditions techniques quant à une généralisation de ce principe n'étant pas validé ni organisé par Eco-Emballages, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste du tri sur le même périmètre géographique. Aucun développement de ce geste sur l'ensemble du territoire n'est envisagé pour l'instant.



UN DOUTE, UNE QUESTION ?
www.agglo-paysd Aix.fr - 0810 00 31 10



Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

Le principe des organismes agréés par l'Etat, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- **La société Eco Emballages** : agréée par l'Etat, garantit des soutiens à la tonne triée et pour cette année 2015 la reprise des matériaux par les filières industrielles. Depuis 2012 le Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) Barème E établi avec l'Association des Maires de France est utilisé dans les calculs.



Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication.

Les aides financières sont versées à la Communauté sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement à l'habitant est élevé.

- **La société Eco Folio** : agréée par l'Etat, signataire d'une convention de partenariat avec la Communauté, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués; ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.



- **La société ECO TLC** : agréée par l'Etat, signataire d'une convention avec la Communauté, permet aux producteurs de textiles de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussure.



◆ Les indicateurs techniques

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de flux et les performances de collecte en fonction de la population 2015.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2015, 5 874 tonnes de Verre ont été collectées et sont en progression de +2,5 % par rapport à 2014. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV VERRE page 43)

Le ratio 2015 est de 14,8 kg/hab/an, est toujours en progression par rapport aux années précédentes.

Concernant les colonnes mises en place dans le cadre du projet d'optimisation du verre (+ 35 colonnes Verre en 2015), des tonnages supplémentaires ont été collectés même pour celles installées en fin d'année 2015. Cela signifie que les habitants s'approprient les bons gestes de tri du fait d'une meilleure proximité des équipements. Le suivi des tonnages sera poursuivi en 2016 et les prochaines années. Le bilan est positif et encourageant, puisque **depuis le début du projet en 2013, une augmentation des tonnages** a été constatée de l'ordre de **5%** (+ 156 tonnes) sur l'ensemble des communes où une action a été menée.

Les résultats pour le flux JRM PAPIER ont été les suivants :

En 2015, 2 444 tonnes de JRM Papier ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 213 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux, c'est-à-dire, Papier JRM en mélange avec EMR. Ils sont en diminution par rapport à 2014.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV JRM page 44).

Le ratio 2015 est de 6,1 kg/hab/an, valeur constante par rapport à l'année 2014.

Les résultats pour le flux mélangé EMR et JRM (Biflux) ont été les suivants :

En 2015, 1 659 tonnes d'EMR en mélange ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire dont 154 tonnes de Papier JRM provenant des colonnes biflux. Les tonnages sont en progression par rapport à 2014.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau PAV EMR JRM en Biflux page 45).

Le ratio 2015 est de 4,2 kg/hab/an, valeur constante par rapport à l'année 2014.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

• 0 % pour le Verre • 3,1 % pour les Papiers - Journaux (JRM) • 19,2 % pour les EMR - Biflux
Ils représentent pour la composition du gisement 2015, un taux de 3,8 % (avec Verre)



FLUX VERRE	Population 2015	Nombre colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an
Saint Antonin sur Bayon	150	1	5	5,3	35,5
Châteauneuf Le Rouge	2 205	11	75	6,8	33,9
Beaurecueil	601	4	20	5,0	33,1
Ventabren	4 916	14	161	11,5	32,8
Vauvenargues	1 107	6	32	5,3	28,9
Venelles	8 561	24	220	9,2	25,7
Saint Cannat	5 659	24	144	6,0	25,5
Puylobrier	2 060	12	52	4,3	25,0
Peynier	3 219	13	79	6,1	24,5
Jouques	4 571	16	110	6,9	24,0
Rognes	4 953	19	117	6,2	23,6
Bouc Bel Air	14 306	39	328	8,4	22,9
Saint Estève Janson	376	2	9	4,3	22,6
Rousset	4 815	16	108	6,8	22,5
Cabriès Calas	9 396	23	210	9,1	22,4
Le Puy Sainte Réparate	5 541	31	124	4,0	22,4
Gréasque	4 182	9	93	10,3	22,2
Lambesc	9 654	24	204	8,5	21,2
Meyreuil	5 400	19	114	6,0	21,2
Mimet	4 668	17	92	5,4	19,7
Saint Paul lez Durance	1 061	10	21	2,1	19,7
Meyrargues	3 828	23	75	3,3	19,6
Simiane Collongue	5 576	13	109	8,4	19,5
Pertuis	19 695	53	383	7,2	19,4
Eguilles	7 757	15	149	9,9	19,2
Peyrolles en Provence	4 881	20	89	4,4	18,2
Fuveau	9 751	28	165	5,9	16,9
Coudoux	3 538	10	58	5,8	16,5
Gardanne	21 058	62	346	5,6	16,4
Trets	10 680	32	175	5,5	16,4
Les Pennes Mirabeau	20 595	54	330	6,1	16,0
La Roque d'Anthéron	5 566	22	89	4,0	16,0
Vitrolles	35 357	103	421	4,1	11,9
Le Tholonet	2 433	2	21	10,7	8,8
Aix en Provence	148 495	168	1145	6,8	7,7
Saint Marc Jaumegarde	1 217	pas de colonnes			
TOTAUX	397 828	939	5874	6,3	14,8

VERRE PAV	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes	4954	4975	5215	5734	5874
kg/hab/an	13,4	13,5	14,1	14,5	14,8



FLUX JRM	2015	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an
Beaurecueil	601	3	14	4,7	23,4
Saint Antonin sur Bayon	150	1	3	2,7	17,7
Gréasque	4 182	8	66	8,2	15,8
Saint Estève Janson	376	2	6	2,9	15,6
Saint Paul lès Durance	1 061	10	12	1,2	11,7
Rousset	4 815	11	55	5,0	11,4
Mimet	4 668	12	53	4,4	11,3
Puylobier	2 060	8	21	2,6	10,2
Fuveau	9 751	11	99	9,0	10,1
Gardanne	21 058	31	202	6,5	9,6
Pertuis	19 695	26	185	7,1	9,4
Jouques	4 571	11	42	3,8	9,1
Ventabren	4 916	6	38	6,3	7,7
Meyrargues	3 828	10	29	2,9	7,5
Rognes	4 953	6	35	5,8	7,1
Meyreuil	5 400	6	36	6,0	6,6
Le Puy Sainte Réparate	5 541	9	36	4,0	6,4
Aix en Provence	148 495	151	926	6,1	6,2
Coudoux	3 538	3	22	7,3	6,2
Peynier	3 219	5	20	4,0	6,2
Saint Cannat	5 659	10	34	3,4	6,1
Châteauneuf le Rouge	2 205	3	13	4,4	6,0
Eguilles	7 757	6	44	7,4	5,7
Venelles	8 561	8	49	6,1	5,7
Les Pennes Mirabeau	20 595	20	116	5,8	5,6
Cabriès Calas	9 396	9	52	5,8	5,5
La Roque d'Anthéron	5 566	9	31	3,4	5,5
Lambesc	9 654	11	51	4,6	5,2
Trets	10 680	9	55	6,1	5,1
Simiane Collongue	5 576	4	25	6,2	4,5
Bouc Bel Air	14 306	7	54	7,7	3,8
Le Tholonet	2 433	2	9	4,6	3,8
Peyrolles en Provence	4 881	6	14	2,3	2,8
Saint Marc Jaumegarde	1 217		pas de colonne		
Vauvenargues	1 107		pas de colonne		
Vitrolles	35 357		pas de colonne		
TOTAUX	397 828	434	2444	5,6	6,1

JRM PAV	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes	2957	2698	2461	2642	2444
kg/hab/an	8	7,3	6,7	6,7	6,1



6,1
kg/hab/an

FLUX MÉLANGÉS EMR JRM (Biflux)	Population 2015	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an
Vauvenargues*	1 107	6	53 dont 8 tonnes de biflux JRM	8,8	47,8
Peynier*	3 219	14	80 dont 10 tonnes de biflux JRM	5,7	24,9
Saint Antonin sur Bayon	150	1	3	3,3	21,8
Saint Estève Janson	376	2	6	3,2	17,1
Beaurecueil	601	3	6	2,1	10,4
Saint Paul lez Durance	1 061	10	11	1,1	10,4
Gréasque	4 182	11	34	3,1	8,1
Trets*	10 680	18	83 dont 8 tonnes de biflux JRM	4,6	7,8
Puylobier	2 060	8	16	2,0	7,8
Mimet*	4 668	13	28 dont 1 tonne de biflux JRM	2,2	6,0
Vitrolles*	35 357	63	212 dont 87 tonnes de biflux JRM	3,4	6,0
Rousset	4 815	12	28	2,3	5,8
Jouques	4 571	13	26	2,0	5,8
Meyrargues*	3 828	11	21 dont 1 tonne de biflux JRM	1,9	5,5
Ventabren*	4 916	8	27 dont 3 tonnes de biflux JRM	3,3	5,4
Rognes	4 953	9	25	2,7	5,0
Lambesc*	9 654	15	43 dont 3 tonnes de biflux JRM	2,9	4,5
Fuveau	9 751	12	42	3,5	4,3
Eguilles	7 757	8	29	3,7	3,8
Pertuis*	19 695	33	74 dont 3 tonnes de biflux JRM	2,2	3,8
Le Puy Sainte Réparate	5 541	9	20	2,3	3,7
Saint Cannat	5 659	11	21	1,9	3,7
Peyrolles en Provence*	4 881	9	16 dont 3 tonnes de biflux JRM	1,8	3,4
Aix en Provence*	148 495	165	500 dont 19 tonnes de biflux JRM	3,0	3,4
Les Pennes Mirabeau*	20 595	23	65 dont 1 tonne de biflux JRM	2,8	3,1
La Roque d'Anthéron*	5 566	10	17 dont 1 tonne de biflux JRM	1,7	3,0
Simiane Collongue	5 576	5	15	3,0	2,7
Bouc Bel Air*	14 306	9	37 dont 3 tonnes de biflux JRM	4,1	2,6
Meyreuil*	5 400	8	14 dont 1 tonne de biflux JRM	1,7	2,6
Le Tholonet	2 433	2	6	3,1	2,5
Coudoux	3 538	4	9	2,2	2,5
Châteauneuf le Rouge	2 205	2	5	2,5	2,3
Venelles	8 561	8	19	2,4	2,2
Cabriès Calas*	9 396	11	20 dont 1 tonne de biflux JRM	1,9	2,2
Gardanne	21 058	31	45	1,5	2,2
Saint Marc Jaumegarde	1 217		pas de colonnes		
TOTAUX	397 828	577	1 659	2,9	4,2

* : Colonnes Biflux sur le territoire de la commune

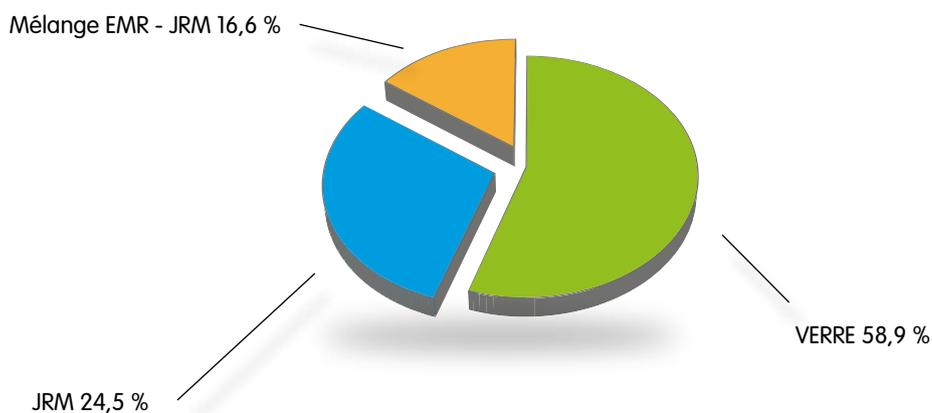
EMR PAV	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes	1392	1379	1497	1631	1659
kg/hab/an	3,8	3,7	4,1	4,1	4,2



Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Verre	Tonnage	4 681	4 954	4 975	5 215	5 734	5 874
JRM	Tonnage	3 408	2 956	2 698	2 461	2 642	2 444
Mélange EMR + JRM	Tonnage part EMR	1 223	1 203	1 195	1 307	1 431	1 505
	Tonnage part JRM	74	189	184	190	200	154
Verre	kg/hab/an (population actualisée chaque année)	12,7	13,4	13,5	14,1	14,5	14,8
JRM		9,2	8,0	7,3	6,7	6,7	6,1
Mélange EMR + JRM		0,2	0,5	3,7	4,1	4,1	4,2
	Total matière (tonnes)	9 385	9 302	9 052	9 173	10 007	9 977
	kg/hab/an (population actualisée chaque année)	25,4	25,2	24,5	24,8	25,3	25,1

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2015



Dispositif PAV - matières collectées en kg/hab/an



Résultat consolidé PAV par commune

	TONNAGE				Population 2015	Ratio kg/hab/an
	VERRE	JRM	Mélange EMR et biFlux	TOTAL		
Vauvenargues	32		53	85	1 107	76,7
Saint Antonin sur Bayon	5	3	3	11	150	75,0
Beaurecueil	20	14	6	40	601	67,0
Saint Estève Janson	9	6	6	21	376	55,4
Peynier	79	20	80	179	3 219	55,5
Gréasque	93	66	34	193	4 182	46,1
Ventabren	161	38	27	226	4 916	45,9
PuyLoubier	52	21	16	89	2 060	43,0
Châteauneuf le Rouge	75	13	5	93	2 205	42,1
Saint Paul lez Durance	21	12	11	44	1 061	41,8
Rousset	108	55	28	191	4 815	39,7
Jouques	110	42	26	178	4 571	38,9
Mimet	92	53	28	173	4 668	37,1
Rognes	117	35	25	177	4 953	35,7
Saint Cannat	144	34	21	199	5 659	35,2
Venelles	220	49	19	288	8 561	33,6
Meyrargues	75	29	21	125	3 828	32,6
Pertuis	383	185	74	642	19 695	32,6
Le Puy Sainte Réparate	124	36	20	180	5 541	32,5
Fuveau	165	99	42	305	9 751	31,3
Lambesc	204	51	43	298	9 654	30,9
Meyreuil	114	36	14	164	5 400	30,4
Cabriès Calas	210	52	20	283	9 396	30,1
Bouc Bel Air	328	54	37	420	14 306	29,3
Trets	175	55	83	313	10 680	29,3
Eguilles	149	44	29	223	7 757	28,7
Gardanne	346	202	45	593	21 058	28,2
Simiane Collongue	109	25	15	149	5 576	26,6
Coudoux	58	22	9	89	3 538	25,2
Les Pennes Mirabeau	330	116	65	511	20 595	24,8
La Roque d'Anthéron	89	31	17	136	5 566	24,5
Peyrolles en Provence	89	14	16	119	4 881	24,4
Vitrolles	421		212	633	35 357	17,9
Aix en Provence	1145	926	500	2 571	148 495	17,3
Le Tholonet	21	9	6	37	2 433	15,1
Saint Marc Jaumegarde	Pas de collecte PAV				1 217	
TOTAUX	5 874	2 444	1 659	9 977	397 828	25,1 kg/hab/an

En 2015, sur 9 977 tonnes collectées par apport volontaire, 9 754 tonnes sont valorisées soit 98 %. * Parmi les 1 659 tonnes d'EMR Biflux collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 1 505 tonnes d'emballages et 154 tonnes de papier JRM.

La Collecte Sélective au porte à porte

Secteur de collecte en Porte à Porte (PàP)	Habitants desservis au PàP (pop. 2015)	Tonnage Triflux			Tonnage Triflux	Tonnage BiFlux
		Emballages	JRM Papier	Verre		
Aix en Provence	94 710	1 373	769	1 563	3 705	100
Bouc Bel Air	14 306					508
Cabriès Calas	9 396					319
Châteauneuf le Rouge	2 205					104
Coudoux	3 538					117
Equilles	3 840					184
Fuveau	6 869					145
Gardanne	9 340					471
Jouques	4 571					59
La Roque d'Anthéron	5 566					109
Lambesc	3 624					182
Le Puy Sainte Réparate	5 541					121
Le Tholonet	2 433	50	30	62	141	
Les Pennes Mirabeau	20 595					662
Meyrargues	3 828					72
Meyreuil	5 400					202
Mimet	2 590					143
Pertuis	19 695					447
Peyrolles	4 881					110
Rognes	4 953					63
Rousset	4 815					69
Saint Cannat	5 659					132
Saint Marc Jaumegarde	1 217	20	10	21	51	
Simiane Collongue	5 576					155
Trets	10 680					210
Venelles	8 561					320
Ventabren	4 916					139
Vitrolles	16 000					945
En 2015, sur les 9 988 tonnes collectées au porte à porte, 8 450 tonnes sont valorisées, soit 85% .	285 305	1 442	808	1 646	3 897	6 091
	Total Collecté (t)					9 988
	Refus Hors verre					20,70%
	Valorisé (t) avec verre					8 450

Parmi les 6 091 tonnes BiFlux collectées en porte à porte, peuvent être différenciées 3 324 tonnes d'Emballages et 2 767 tonnes de Papiers JRM.

Performances par matériau

	VERRE	JRM	EMR / BIFLUX	TOTAL
Tonnages Collectés en Porte à Porte	1 646	808	7 533	9 988
Ratio kg/hab/an trieurs (2015)	5,8	2,8	26,4	35,0
Taux de refus	0%	5,4%	22,3%	20,7 % hors verre 17,2 % avec verre
Tonnages Collectés en Apport Volontaire	5 874	2 444	1 659	9 977
Ratio kg/hab/an (2015)	14,8	6,1	4,2	25,1
Taux de refus	0%	3,1%	19,2%	9,4 % hors verre 3,8 % avec verre
Tonnages Collectés TOTAL	7 520	3 252	9192	19 965
Ratio kg/hab/an (2015)	18,9	8,2	23,1	50,2
Taux de refus	0%	3,7%	21,8%	17 % hors verre 10,5 % avec verre

Soutien à la Ligue contre le cancer :

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire. En 2015, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 22 744 € qui ont été versés à cet organisme pour aider la recherche et l'aide au malade.

Les services de la collecte séparative

La collecte des papiers de bureau au sein des services de la CPA

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents de la CPA. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les Pôles de proximité. En 2015, la quantité annuelle est de 26 tonnes.

La collecte des cartons des commerçants

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres ville :

- d'Aix en Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- de Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf le Rouge, 10 commerçants concernés,
- des Pennes Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération,
- de Gardanne, 27 sites en zone industrielle et environ 32 magasins en centre-ville.



Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 635 tonnes de cartons collectés avec un véhicule électrique pour Aix en Provence, 100 tonnes pour Pertuis, 12,5 tonnes pour Trets, 5,5 tonnes pour Châteauneuf le Rouge, 25,5 tonnes pour les Pennes Mirabeau et 87 tonnes pour Gardanne. Au total 865,5 tonnes ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.

Remarque: les tonnages collectés sur Trets, Châteauneuf le Rouge et Pertuis transitent par les déchèteries (soit 118 tonnes).

La collecte des sapins de Noël

La Communauté du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 90 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël pendant les trois premières semaines de janvier. Plus de 15,4 tonnes de sapins, soit 3 400 sapins, ont été collectées et transformées en compost.



La collecte des encombrants au porte à porte

La collecte des encombrants au porte à porte transite par les déchèteries à l'exception des 1 434 tonnes collectés sur Aix-en-Provence



Développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre de l'appel à projet

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le territoire de la Communauté, un appel à projet a été lancé en 2013 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet est Provence TLC dont le centre de tri textiles est situé sur la commune de Vitrolles.

En 2015, le déploiement progressif, a permis la mise en place par Provence TLC de 31 bornes textiles sur 6 communes du territoire de la CPA. La poursuite du déploiement s'échelonnait sur l'année 2016 sur les autres communes le souhaitant..

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de collecter **326 tonnes sur l'année 2015**, soit une augmentation de 93 % depuis 2014 (année de démarrage).

Les quantités collectées sont importantes puisque 61 % des bornes ont un taux de remplissage supérieur à 50 %. L'ensemble de ces tonnages sont triés en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70%), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15%), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13%), ou encore d'une valorisation énergétique (2%).

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

LE MATERIEL DE COLLECTE

Les régies collectent 238 350 habitants en Collecte Traditionnelle et 1'77 196 habitants en Collecte Sélective (population 2015).

Pour assurer le service, un parc de plus de 100 véhicules ainsi qu'un ensemble de matériel technique sont nécessaires.

Le maintien en état du parc de véhicules et de matériel technique (nettoyeur haute pression, compacteur, ...) fait partie de l'activité courante du service.

Par ailleurs en 2015, le Département Prévention et Gestion des Déchets a poursuivi **sa politique de réduction des gaz à effet de serre** en agissant sur le matériel et les carburants avec :

- Matériel :

* Achat de 2 bennes à ordures ménagères de 14 m³ supplémentaires équipées de lève-conteneur électrique portant le nombre sur parc à 5.

Le bilan 2015 du véhicule déjà en service fait apparaître des gains non négligeables en termes de consommation de carburant (- 11 %), de coût de maintenance réduite, de nuisances sonores et de confort de collecte pour les ripeurs.

* Réduction de l'impact carbone des véhicules.

* 4 Kangoo et 2 Maxity électriques sont actuellement en service dans les pôles d'exploitation. Ces deux actions ont permis d'économiser respectivement 28 et 20 teq CO₂ (tonne équivalent CO₂) soit 48 teq CO₂ pour la collecte.

- Carburants :

* Poursuite de l'usage du bio diesel B30 pour 8 véhicules de collecte du pôle Sud-Ouest pour une consommation annuelle de 65 000 litres.

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective)

SECTEUR	Nbre de véhicules	Age moyen parc global	Age maximum
Centre	54	7,06	11
Sud-Est	19	7,58	11
Sud-Ouest	15	7,51	11
Nord	15	6,3	11
Total CPA	103	7,16	



INFORMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Etudiants

Une opération a été réalisée en partenariat avec le CROUS et la Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix (JCEPA) afin de sensibiliser les étudiants au tri.

Cette action nommée « Tri@l'U » a eu pour objectif la sensibilisation des étudiants de 4 cités universitaires d'Aix en Provence (Les Gazelles, Cuques, Arc de Meyran et L'Estellan) lors de 3 permanences à la rentrée 2015.

Un kit de tri complet a été remis à chaque étudiant comprenant : deux sacs de précollecte, un guide du tri et un guide des 7 réflexes.

4 000 kits de communication ont ainsi été diffusés.

En parallèle la JCEPA a lancé le site www.triatlu.fr qui permet aux étudiants de participer à trois épreuves. L'opération a eu lieu du 02 au 20 novembre 2015 avec une soirée de lancement à la Cité Universitaire des Gazelles.



Sensibilisation des habitants en habitat vertical

Dans le cadre de la politique de la ville de la CPA et plus précisément de la rénovation urbaine, le département « Prévention et Gestion des Déchets » accompagne les bailleurs sociaux dans la mise en place de logettes pour accueillir les bacs d'ordures ménagères lors de la suppression des vides ordures. Afin d'accompagner les habitants dans ce changement de comportement, un document de sensibilisation spécifique destiné à l'habitat vertical a été créé et distribué en porte à porte par les conseillers tri-prévention. Sur Aix-en-Provence 10 résidences de Pays

d'Aix Habitat et 4 résidences de Famille Provence ont reçu la visite des conseillers.

870 foyers ont reçu un kit de sensibilisation dont 44 % rencontrés.

Plan de relance des performances sur le verre

La CPA s'est engagée depuis 2014 dans un plan de relance des performances du tri du verre et développe le maillage des colonnes sur son territoire. En 2015, ont été concernées, les communes de Trets, Les Pennes Mirabeau, Peynier, Gardanne, Peyrolles en Provence, Vitrolles, Cabriès Calas, Bouc Bel Air, Venelles, Jouques, Pertuis, Meyreuil, Saint Estève Janson, Rousset, Le Puy Sainte Réparate, Meyrargues et Coudoux.

Une campagne de communication de proximité accompagne ce plan. Les habitants autour du périmètre de colonnes sous performantes sont informés et sensibilisés lors des passages en porte à porte des conseillers du tri/prévention. Des articles sont diffusés dans les revues municipales et des stands d'information ont été tenus sur les marchés forains de ces communes.



Les Textiles



Dans le cadre du développement des bornes de tri des textiles sur le territoire, des articles sont diffusés dans les revues et site internet des communes participantes. Cette action est également relayée sur le site de la CPA.

Durant la semaine de la réduction des déchets et la semaine du développement durable une collecte des textiles a été organisée dans les locaux de la CPA afin de sensibiliser des agents communautaires à la réduction

et au tri des déchets. Cette action a permis de collecter 626 kilos de textiles.

En 2015 une face du calendrier de collecte diffusé à environ 40 000 exemplaires (20 communes) était dédiée à la collecte des textiles.

Travaux de pré collecte

Lors de l'installation de nouveaux points de pré-collecte, la population est informée par la distribution de tracts d'information accompagnée d'une distribution de sacs de pré-collecte. En 2015, les habitants des communes de Gardanne, Peynier, Aix-en-Provence, Fuveau, Ventabren, La Roque d'Anthéron, Vitrolles, Lambesc, ont bénéficié d'une distribution en porte à porte de tracts.

Les relations presse et bulletin communautaire

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

- les réunions publiques,
- le passage des conseillers du tri pour la distribution des récipients de collecte sélective,
- le lancement du mode de collecte sélective sur la commune,
- des permanences de distribution des composteurs sur les communes concernées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré collecte.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention,...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou site internet des communes.

Des informations sont diffusées aux habitants dans le magazine de la CPA «Le Pays d'Aix ». En 2015, 9 articles y sont parus ainsi qu'un numéro spécial déchets de 12 pages (avril 2015).

Parmi les communiqués de presse transmis à la presse et aux communes, 25 ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale, 60 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et communautaires et 26 articles ont été relayés sur les sites internet des communes. De même, l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ).

Une newsletter sur le thème des déchets est également diffusée par mail aux personnes inscrites afin de relayer différentes informations sur le tri et la prévention des déchets notamment sur le compostage.

Les agents de la CPA sont également sensibilisés à la gestion des déchets par l'intermédiaire du journal interne « CPA infos ». En 2015, 18 articles ont été diffusés et relayés sur le site intranet.

Par ailleurs, les agents du département « Prévention-Déchets » sont destinataires, 3 fois par an, par voie dématérialisée, d'une note les informant de l'avancée des dossiers.

Les manifestations

Le Pays d'Aix est un territoire riche en manifestations sur le thème de l'Environnement. Afin de promouvoir la politique « déchets », des stands sont tenus par les conseillers du tri-prévention. En 2015 les conseillers du tri-prévention ont été présents sur 29 manifestations du Pays d'Aix, représentant 46 jours de manifestations sur le territoire autour des thèmes du tri sélectif et de la réduction des déchets.

Par exemple :

- Aix en Provence : IronMan
- Aix en Provence : « Ça en jette » association étudiant université Aix-Marseille,
- Aix en Provence : Tri @l'U (Université Aix Marseille)
- Bouc Bel Air : Jardins d'Albertas
- Pertuis : Fête du Parc du Lubéron
- Vitrolles : Festival des marettes, Festipitchoun
- Grande distribution sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Animation à Intermarché Venelles : 468 personnes sensibilisées pendant les 3 jours de présence des conseillers du tri sur le stand.

Des actions sont également menées en partenariat avec les communes lors de l'accueil de nouveaux arrivants sur la commune avec la remise d'un kit de communication (sacs, guides du tri, ...)

Les réunions de sensibilisation

Ces réunions permettent de présenter un projet aux agents des communes, aux élus, au tissu associatif, aux responsables des résidences et lotissements, aux Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) ainsi qu'aux habitants de la commune.

Des réunions thématiques à la demande des communes sont également réalisées par les conseillers tri-prévention.

En 2015 par exemple le lycée Duby a reçu plusieurs interventions de nos conseillers Tri et Prévention ainsi que la clinique Axium qui a été sensibilisée au tri et à la prévention des déchets.



Les installations

Vue aérienne de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois



Vue des quais de la déchèterie des Pennes Mirabeau

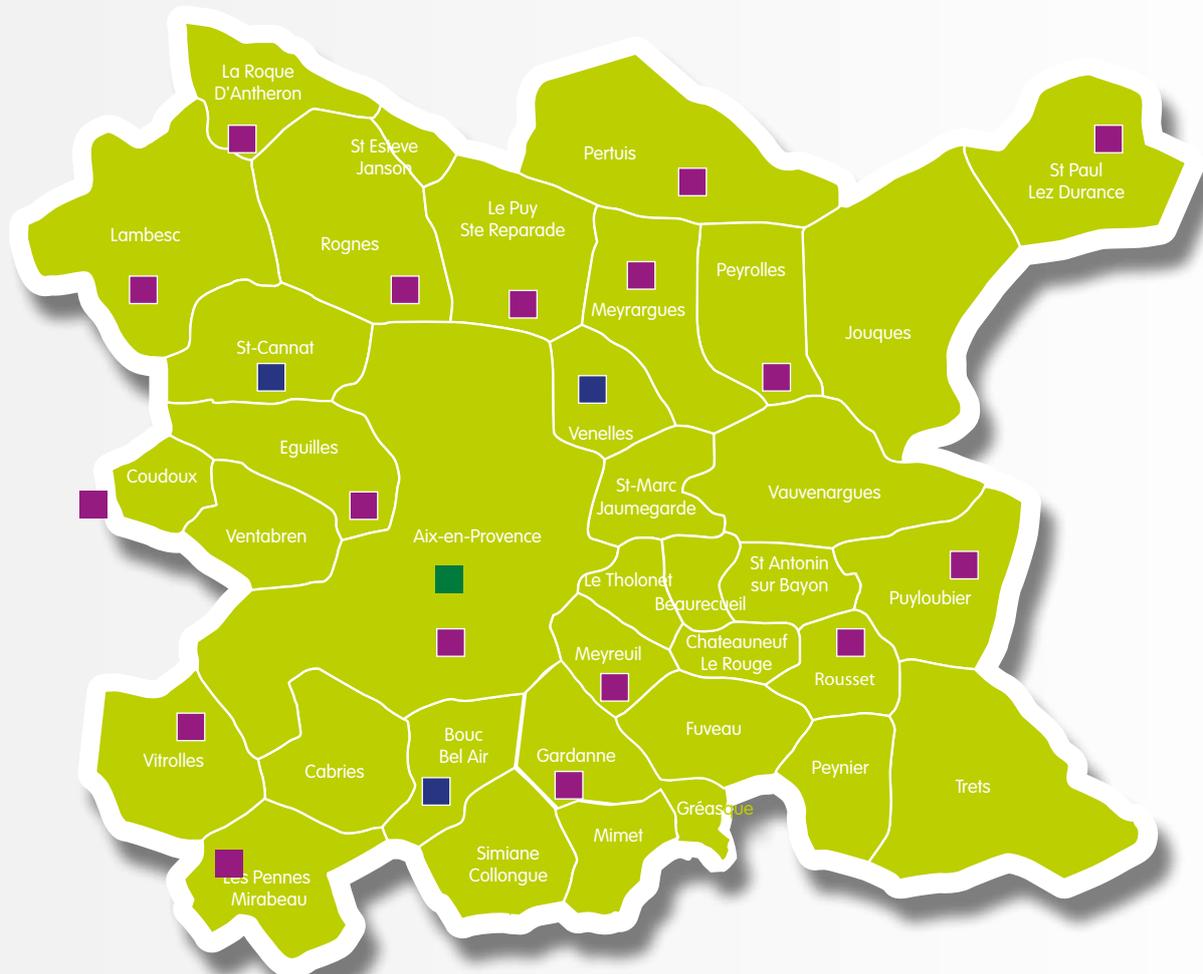


LES DÉCHÈTERIES

◆ Les équipements

Avec 18 installations communautaires et 2 installations non communautaires (déchèteries de l'Agglomération Provence pour Coudoux et de SEMAG à Gardanne), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants, c'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous équipement (Aix Est et Ouest). Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours.

Les Déchèteries au 31/12/2015



LES INSTALLATIONS

• Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté territoriale Sud Lubéron (Cotelub), la déchèterie de Pertuis est utilisée par la population de la Cotelub, en contrepartie, la CPA utilise le centre de transfert du syndicat pour l'évacuation des OM collectées sur le Val de Durance vers les ISDnD et pour l'évacuation de la Collecte Sélective vers le centre de tri.

Au delà des installations des déchèteries :

- Il existe un « point vert » à Puyricard où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins.
- Trois plate-formes de réception des déchets végétaux ont ouvert leurs portes en 2015 en extension des déchèteries existantes : à Venelles en janvier, à Bouc Bel Air et Saint Cannat en octobre. Ce nouveau service permet un déchargement rapide et sécurisé des végétaux contribuant ainsi à soulager le flux de véhicules sur ces déchèteries.



Mise en sécurité des déchèteries

Afin de prévenir la chute des usagers dans les bennes et de répondre à la nouvelle réglementation, la CPA a installé dès 2012 des banquettes de déchargement devant les quais.

Fin 2015, la totalité des déchèteries en est équipée hormis celle d'Aix en Provence programmée en 2016.



Équipement de système de vidéo surveillance

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, la CPA a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo surveillance.

◆ Les services

Le service à l'utilisateur est gratuit. En contrepartie de la gratuité, les installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes :

- Quantités limitées à 1,5 m³ par jour pour tous les producteurs usagers.
- Pour les végétaux des particuliers uniquement pas de limitation de volume du lundi au vendredi.
- Déchets Diffus Spécifiques uniquement pour les particuliers.

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX EN PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
BOUC BEL AIR	Lieu dit Sous le cret -CD 60A	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
COUDOUX (déchèterie de La Fare les Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : Lundi : 13h30 – 17h30 Mardi au samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30 Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : Lundi : 14h – 18h Mardi au samedi : 8h – 12h / 14h -18h	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : 8h30 – 12h Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : 8h – 12h
EGUILLES	Quartier du Ponteuil	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
GARDANNE	Route de Gréasque	8 h – 17 h 45	Fermé
LA ROQUE D'ANTHERON	RD 561 - Quartier Le Grand Pont	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LE PUY STE REPARADE	Chemin d'Arles	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LES PENNES MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	Du mardi au samedi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h	9 h - 12 h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	8 h 30 - 12 h / 14 h 30 – 18h	9 h - 12 h
PEYROLLES EN PROVENCE	ZA du Val de Durance - CD 63A	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PUYLOUBIER	Quartier Le Défends	Du mardi au samedi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
ST CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ST PAUL LEZ DURANCE	Zone du Castelet	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h samedi 14 h / 17 h	9 h - 12 h
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
PUYRICARD (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	Mercredi et Samedi 9h - 12h / 14h - 17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel communautaire.

COMMUNE	Opérateur au 31/12/2015
Aix-En-Provence	PAPREC
Bouc Bel Air	PAPREC
Eguilles	ORTEC
Gardanne	SEMAG
La Roque d'Anthéron	PAPREC
Lambesc	PAPREC
Le Puy Sainte Réparate	PAPREC
Les Pennes Mirabeau	SITA SUD
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	PAPREC
Pertuis	SILIM
Peyrolles en Provence	SILIM
Puyloubier	CPA/SITA SUD
Rognes	PAPREC
Rousset	SITA SUD
Saint Cannat	PAPREC
Saint Paul lezDurance	SILIM
Venelles	PAPREC
Vitrolles	SMA

REP DEEE

La CPA a signé une convention avec la société Ecologic dans le cadre de la mise en place de la filière de collecte et de valorisation des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Ce partenariat permet à la collectivité de percevoir des aides à la valorisation des produits séparés.

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les Gros Électroménagers Froid : congélateurs, réfrigérateurs
- les Gros Électroménagers hors Froid : machines à laver, gazinières
- les Écrans : téléviseurs, moniteurs
- les Petits Appareils en Mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi, ...

REP DDS

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), anciennement appelés déchets dangereux des ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires) sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries communautaires et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), la CPA a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS permettant à la CPA de bénéficier d'une part de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement d'une partie des déchets réceptionnés sur les déchèteries et d'autre part de soutien financier.

REP MOBILIER

Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des Déchets d'Elément d'Ameublement (DEA) domestique, la CPA a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui permet à la CPA de bénéficier d'une part de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et d'autre part de soutien financier.

Les déchets collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, matelas, coussins, mobiliers de jardin en plastiques...).

En 2015, en plus des déchèteries de Bouc Bel Air, Rousset, Les Pennes-Mirabeau, Lambesc et Peyrolles, deux nouvelles déchèteries ont été équipées d'une benne mobilier : La Roque d'Anthéron et Venelles. Au total ce sont environ 1400 tonnes réceptionnées.

◆ Les indicateurs techniques

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une partie du tout venant (encombrants) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage (voir page 17).

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une hausse de 6 % de la fréquentation des déchèteries

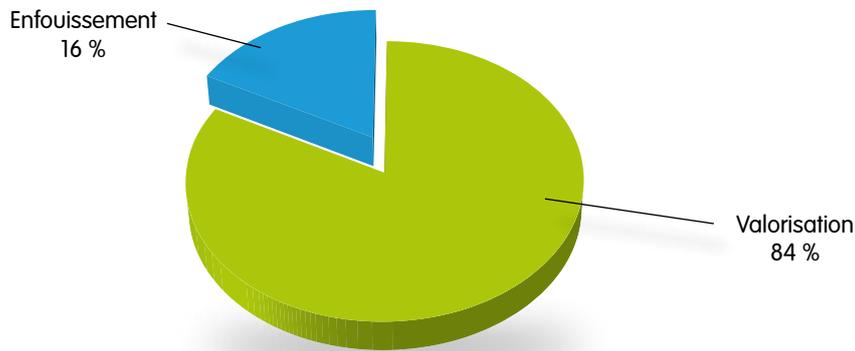
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population---->	369 523	369 679	369 076	369 321	394 876	397 828
Aix Parade	95 874	103 351	123 227	120 489	104 225	92 213
Bouc Bel Air	76 005	130 997	93 416	102 895	98 190	99 689
Eguilles	38 696	39 043	40 744	39 808	38 847	45 227
Gardanne					36 533	55 427
La Roque d'Anthéron	18 377	20 416	22 804	19 337	18 994	19 196
Lambesc	28 259	31 173	33 204	34 230	42 011	42 974
Le Puy Ste Réparate	29 240	21 269	20 220	19 722	27 725	30 529
Les Pennes Mirabeau	20 742	21 787	60 499	40 881	38 487	40 564
Meyrargues	10 336	13 102	20 325	19 638	15 840	13 830
Meyreuil	22 468	25 373	23 409	27 818	27 819	31 140
Pertuis	37 279	43 739	43 391	46 685	46 014	42 976
Peyrolles	25 114	26 578	23 704	26 523	29 674	31 721
Puylobier	6 960	6 481	6 742	6 589	7 186	5 956
Rognes	19 321	20 362	20 867	20 677	19 514	25 022
Rousset	38 595	37 327	53 712	45 326	48 452	49 888
Saint Cannat	25 894	27 006	26 393	23 499	30 188	29 302
Saint Paul Lez Durance	6 729	6 668	6 691	6 114	6 247	6 678
Venelles	64 514	68 649	66 012	63 468	66 159	80 367
Vitrolles	43 183	49 307	42 637	38 198	35 743	37 961
Visites --->	607 586	692 628	727 997	701 897	737 848	780 660
Visite/habitant--->	1,6	1,9	2,0	1,9	1,9	2,0

Les tonnages des déchèteries

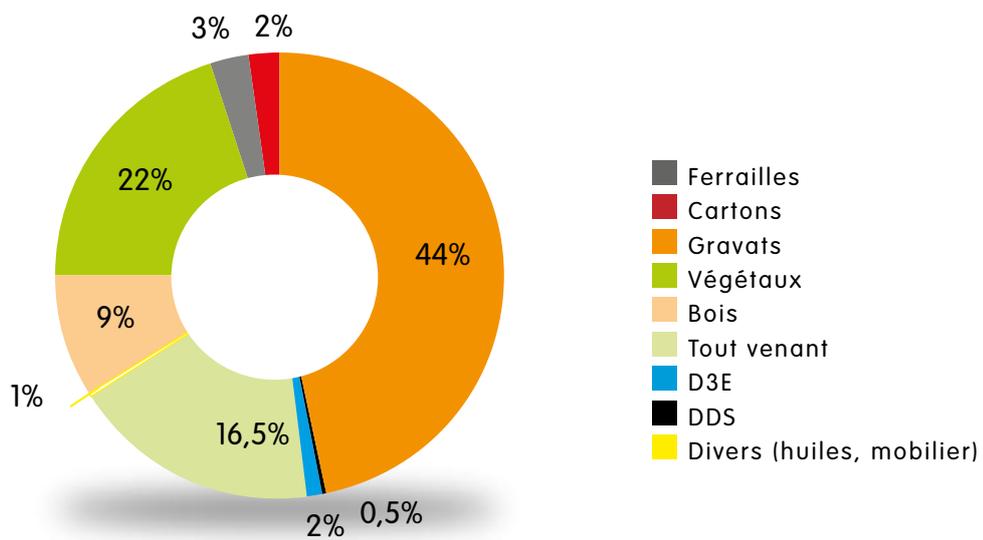
	Total / Visites	Grauts	Végétaux	Tout venant	Bois	Ferrailles	Cartons*	D3E	Mobilier	Papier	DDS	Huiles de vidange	Huiles végétales	Total tonne	Kg / Visite / An	Tonnage 2014	Evolution %
Aix La Parade	92 213	7 179	4 418	2 495	1 674	584	323	370		227	63	11	1,4	17 345	188	18 167	-4,5%
Bouc Bel Air	99 689	7 558	4 794	2 173	1 168	431	209	241	378		39	10		17 001	171	17 628	-3,6%
Eguilles	45 227	4 297	2 608	1 603	942	332	220	144			28	4		10 177	225	9 906	2,7%
Gardanne	55 427	4 230	1 615	1 676	894	203	64	145			29	6		8 861	160	7 409	19,6%
La Roque	19 196	762	377	416	207	86	65	58	56		13	4	0,3	2 044	106	2 215	-7,7%
Lambesc	42 974	1 824	1 133	538	381	156	145	104	95		23	7	0,5	4 407	103	4 548	-3,1%
Le Puy	30 529	978	563	500	276	87	38	67			18	5	0,1	2 533	83	2 926	-13,4%
Les Pennes	40 564	7 129	1 317	1 437	890	393	142	87	276		28	7	0,1	11 706	289	10 364	12,9%
Meyrargues	13 830	1 111	563	392	232	44	75	22			5	3	0,2	2 447	177	2 363	3,6%
Meyreuil	31 140	1 789	778	774	505	166	101	94			28	5	0,4	4 240	136	4 503	-5,8%
Pertuis	42 976	5 192	1 843	2 911	963	286	207	129			46	15		11 592	270	11 192	3,6%
Peyrolles en Pce	31 721	1 306	766	576	312	124	70	65	69		13	4		3 305	104	3 271	1,0%
Puylobrier	5 956		142	257		7	17	3			7			433	73	430	0,6%
Rognes	25 022	933	707	459	205	44	42	29			13	3	0,4	2 435	97	2 372	2,7%
Rousset	49 888	5 349	2 190	2 162	1 117	366	284	207	150		41	10	0,8	11 877	238	11 642	2,0%
St Cannat	29 302	1 548	1 034	559	301	52	55	42			12	3	0,4	3 607	123	3 640	-0,9%
St Paul	6 678	306	112	227	99	9	38	3			4	1		799	120	799	0,0%
Venelles	80 367	4 034	3 604	1 421	801	328	185	244	357		45	8	1,4	11 029	137	9 637	14,4%
Vitrolles	37 961	2 669	1 147	1 248	1 007	306	154	188			34	10	0,1	6 763	178	6 439	5,0%
TOTAL 2015	780 660	58 194	29 711	21 824	11 974	4 004	2 434	2 242	1 381	227	490	115	6	132 602	170	129 451	2,4%
TOTAL 2014	737 848	58 112	27 504	22 730	11 894	3 641	2 275	1 960	448	282	493	105	7	129 451	175		
Evolution %	6%	0%	8%	-4%	1%	10%	7%	14%	208%	-20%	-1%	10%	-14%	2,4%	-3%		
Valorisation	84%	58 194	29 711	776	11 974	4 004	2 434	2 242	1 381	227	490	115	6	111 554			
Enfouissement	16%			21 048										21 048			

*Tonnage incluant la collecte des cartons des commerçants sur Trets, Chateauneuf le Rouge et Pertuis.

Taux de Valorisation



Répartition des tonnages



LES INSTALLATIONS

**Le tonnage global augmente de 2,4 % par rapport à 2014.
84% des matériaux collectés en déchèterie partent en filière de valorisation**

Les Déchets Diffus Spécifiques DDS (anciennement appelés DDM) :

- Le gisement des DDS 490 tonnes est constitué de :

320 tonnes de produit pâteux (peintures et vernis), 74 tonnes d'emballages souillés, 39 tonnes de produits réactifs, 12 tonnes de piles, 10 tonnes de néons, 16 tonnes de solvants, 5 tonnes d'aérosols, 5 tonnes de radiographies, 5 tonnes de produits phytosanitaires et 4 tonnes de filtres à huile.

Les apporteurs, uniquement les particuliers, sont recensés et le règlement des déchèteries, faisant partie du règlement de collecte, fixe la limite à 10 kg par mois. Les DDS sont en partie valorisés en énergie sur l'installation de SOLAMAT à Rognac.

Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)

L'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 2242 tonnes en 2 015 constituées notamment de :

- 22,5 % d'écrans de télévision, de moniteur... soit 504 tonnes.
- 39 % de Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machine à laver, gazinière... soit 875 tonnes.
- 17,5 % de Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateur, réfrigérateur... soit 395 tonnes.
- 21 % de Petits Appareils en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur... soit 468 tonnes.

Dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, la CPA a signé des conventions avec 3 structures de réemploi multi-flux :

- Emmaus à Cabries
- Evolio à Gardanne
- Histoires sans fin à Venelles.

Environ 1000 tonnes ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement de la CPA. Depuis septembre 2015, un caisson « réemploi » a été mis en place sur trois déchèteries (Peyrolles en Provence, Eguilles et Venelles). Les objets réemployables triés par les agents d'accueil sont ensuite collectés et valorisés par la ressourcerie «Histoires sans fin» à Venelles.



LES CENTRES DE TRANSFERT

◆ Les équipements

Près de 74 % des ordures ménagères communautaires transitent sur cinq installations. Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès. Elles représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets. Certains de ces centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté Territoriale Sud Lubéron, la CPA utilise le centre de transfert de Pertuis pour les déchets collectés sur le Val de Durance.

Centres de transfert	MATIÈRES	CARACTÉRISTIQUES
Aix-en-Provence	OM EMR JRM VERRE	Compaction Caisson ouvert
Pertuis	OM et EMR	Fond mouvant
Rousset	OM EMR	Fond mouvant Compaction
Saint-Cannat	OM	Caisson ouvert
Vitrolles	OM et EMR	Fond mouvant

La cartographie suivante localise géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).



Les Centres de Transfert ordures ménagères au 31/12/2015

- Transit par le CT Aix-en-Provence
- Transit par le CT de Pertuis
- Transit par le CT de Rousset
- Transit par le CT de St-Cannat
- Transit par le CT de Vitrolles
- Apport direct en ISDn



Les Centres de Transfert pour les déchets triés issus de la collecte sélective au 31/12/2015

- Transit par le CT Aix-en-Provence
- Transit par le CT de Pertuis
- Transit par le CT de Rousset
- Transit par le CT de Vitrolles
- Non concerné
- Apport direct en centre de tri



Les services

Ces installations, judicieusement positionnées sur le territoire communautaire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel communautaire et par des opérateurs privés.

Communes	Matières	Opérateurs gestionnaires des quais de transfert au 31/12/2015	Transporteurs des déchets au 31/12/2015
Aix-en-Provence	OM	CPA	CPA
	CS	CPA	PASINI/CPA
Pertuis	OM	Communauté Territoriale Sud Lubéron	SILIM
	CS		
Rousset	OM	CPA	SITA
	CS		
Saint Cannat	OM	PAPREC	PAPREC
Vitrolles	OM	SMA	SMA
	CS		

◆ Les indicateurs techniques

Les centres de transfert sont le lieu de transit de tonnages importants. Les tableaux suivants présentent les quantités de déchets, ordures ménagères et déchets triés, transitant sur ces installations :

Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2015	Hors CT	Centre de Transfert				
			Aix-Parade	Vitrolles	St-Cannat	Pertuis	Rousset
			74%				
			40%	13%	6%	10%	5%
Aix-En-Provence	54 480	631	53 849				
Beaurecueil	179	4					175
Bouc Bel Air	4 947	4 540	407				
Cabriès Calas	3 258	2 891	367				
Chateauneuf Le Rouge	645	68	6				571
Coudoux	994	992	2				
Eguilles	2 222	2 219	3				
Fuveau	3 183	3 130	11				42
Gardanne	7 699	7 699					
Gréasque	1 548	1 548					
Jouques	1 122	67	6			1 049	
La Roque d'Anthéron	1 835	93	9		1 634	99	
Lambesc	2 885	46	4		2 835		
Le Puy Sainte Réparate	1 884	48	4			1 832	
Le Tholonet	671		671				
Les Pennes Mirabeau	6 361	70	7	6 285			
Meyrargues	1 325	120	11			1 193	
Meyreuil	1 981	1 839	2				140
Mimet	1 507	1 489	17				
Pertuis	8 097	445	41			7 611	
Peynier	1 528	268	24				1 236
Peyrolles en Provence	1 459	51	5			1 404	
Puylobier	598						598
Rognes	1 561	29	3		1 454	75	
Rousset	1 824	127	12				1 685
Saint Antonin sur Bayon	44						44
Saint Cannat	1 662				1 662		
Saint Estève Janson	141	28	3		110		
Saint Marc Jaumegarde	335		335				
Saint Paul lez Durance	296	107	10			179	
Simiane Collongue	1 821	1 526	295				
Trets	3 707	565	52				3 090
Vauvenargues	245	224	21				
Venelles	3 070	2 692	8			370	
Ventabren	1 540	1 534	5				
Vitrolles	12 780	648	57	12 075			
	139 432	35 737	56 247	18 360	7 695	13 812	7 581
		35 737	103 695				



103 695

Pour la collecte sélective
au porte à porte

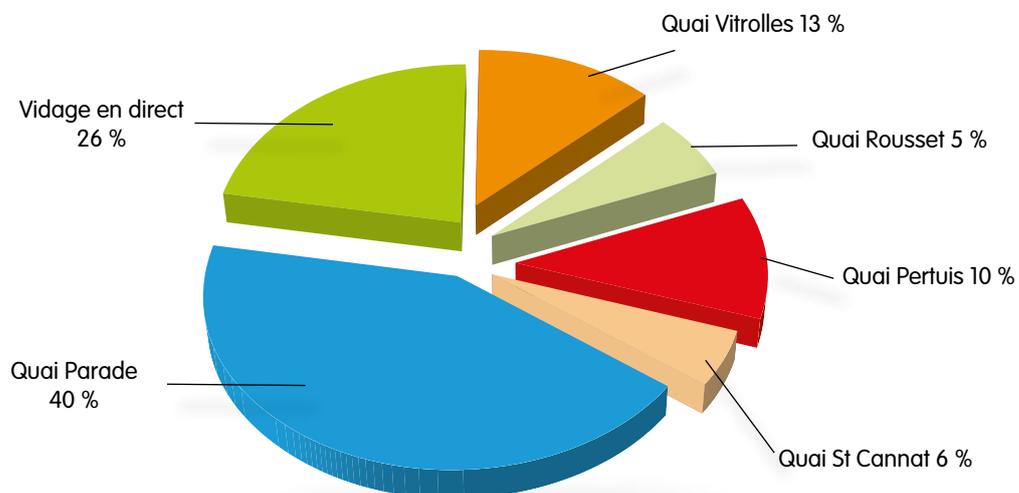
	Tonnage CS 2015	SITA Jas de Rhodes	Centre de transfert			
			Aix-Parade	Vitrolles	Pertuis	Rousset
			20%	46%	12%	13%
Aix en Provence	3 805		3 805			
Bouc Bel Air	508	467	41			
Cabriès-Calas	319	279	40			
Chateauneuf Le Rouge	104					104
Coudoux	117			117		
Eguilles	184		184			
Fuveau	145	11				134
Gardanne	471	471				
Jouques	59				59	
La Roque d'Anthéron	109				109	
Lambesc	182		182			
Le Puy Sainte Réparate	121				121	
Les Pennes Mirabeau	662	662				
Le Tholonet	141		141			
Meyrargues	72				72	
Meyreuil	202	15				187
Mimet	143					143
Pertuis	447		2		446	
Peyrolles	110				110	
Rognes	63				63	
Rousset	69					69
Saint Cannat	132		132			
Saint Marc de Jaumegarde	51		51			
Simiane Collongue	155	140	15			
Trets	210					210
Venelles	320				320	
Ventabren	139			139		
Vitrolles	945			945		
	9 988	2 047	4 592	1 201	1 301	847



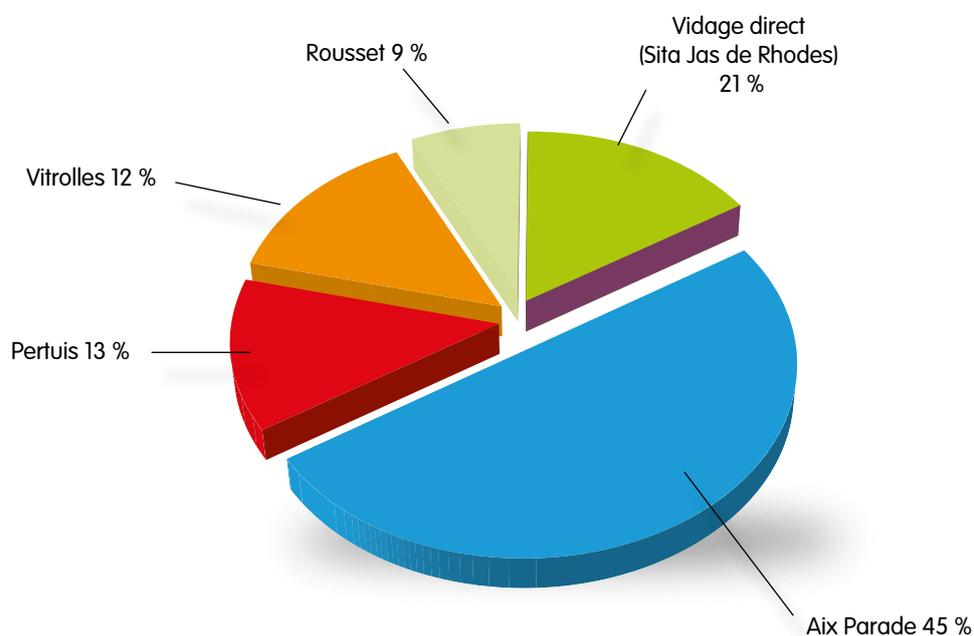
9 988

LES INSTALLATIONS

Répartition des tonnages par quai de transfert pour les ordures ménagères



Répartition des tonnages par quai de transfert pour la collecte sélective





LE TRAITEMENT

◆ Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Pays d'Aix, que ce soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le territoire communautaire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée Ordures Ménagères Résiduelles est, quant à elle, traitée par enfouissement dans les quatre Installations de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) suivantes : l'Arbois à Aix en Provence, Vautubière à La Fare Les Oliviers et Malespine à Gardanne et SITA Jas de Rhodes.

L'essentiel des déchets ultimes sont traités sur le ISDnD de l'Arbois propriété de la Communauté du Pays d'Aix.

Aspect réglementaire

L'arrêté préfectoral n° 1400-2011A du 18 novembre 2013, autorise la communauté à exploiter l'ISDnD de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2023. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1er janvier 1997.

Caractéristiques de l'équipement

Elles sont les suivantes :

- Installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté du 09/09/97
- Trois bassins d'enfouissement
- Déchets acceptés, uniquement les Déchets non Dangereux
- Vide de fouille restant fin 2015 sur le casier existant : 384 000 m³
- Vide de fouille avec la rehausse finie (fin 2017) : 1 200 000 m³
- Traitement annuel 150 000 tonnes
- Capacité totale du site : 4 100 000 tonnes de déchets

Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres de la communauté. L'exploitation du troisième bassin est assurée depuis le 1er décembre 2010 par la société DELTA DECHETS dans le cadre d'un marché de prestation de service.

L'installation est constituée de trois bassins d'enfouissement indépendants les uns des autres. Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- Diviser les risques environnementaux,
- Lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- Réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Les bassins n° 1 et n° 2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et d'un dispositif de dégazage.

Le 3ème et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1er octobre 2006 et cela jusqu'à sa limite d'autorisation d'exploitation à savoir le 31/12/2023.

À la fin prévisionnelle d'exploitation du site débutera la période de suivi trentenaire.

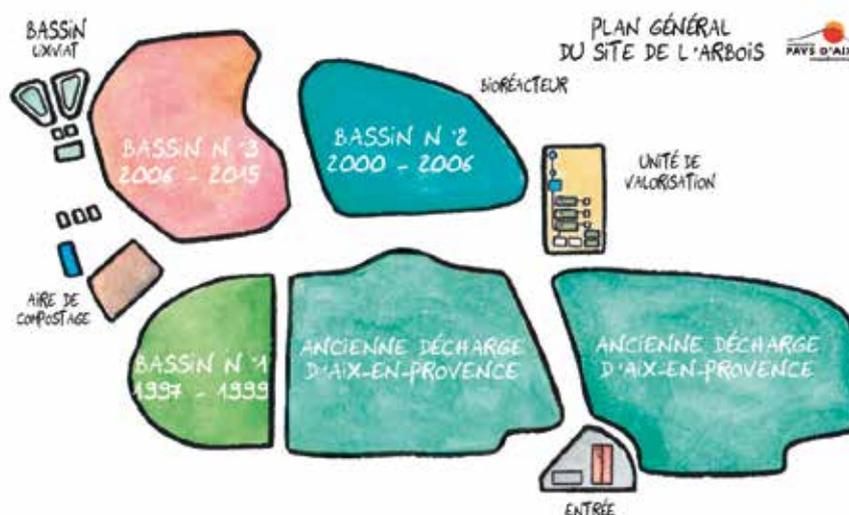
Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composés des déchets des ménages de la communauté, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, des déchets urbains banaux collectés par les services municipaux et pour une faible partie, les DIB d'entreprises du périmètre communautaire.

Le quota DIB qui représentait à l'origine 30 % des quantités totales entrantes a été réduit à 5 % environ, afin de permettre la réception et le traitement des déchets provenant de l'ensemble des communes adhérentes à la communauté.

L'exploitation d'une Installation de Stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- Des Lixiviats : au contact des déchets les eaux pluviales se chargent en éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...);
- Et du Biogaz : gaz issu de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane.



Lixiviat. Ces effluents sont en partie traités sur site, ils sont utilisés :

1 - Dans une installation utilisant la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes (unité de valorisation des biogaz) pour assécher les lixiviats

2 - Comme accélérateur de la dégradation des déchets. C'est le principe du bioréacteur.

La recirculation contrôlée des lixiviats dans les bassins associée à une couverture imperméable des casiers permet à la fois de maîtriser l'humidité au sein du massif de déchets et d'optimiser le captage des biogaz. La production de biogaz se trouve concentrée et le processus contribue à l'amélioration du potentiel énergétique valorisable du site ainsi qu'à la diminution significative des Émissions de Gaz à Effet de Serre.

3 - Les excédents de lixiviats sont transportés et traités dans une station d'épuration agréée.



Biogaz : La dégradation bactérienne des déchets produit un gaz riche en méthane appelé biogaz. À partir de ce gaz, l'unité de valorisation va produire 470 GWh d'électricité verte, (provenant d'une source d'énergie renouvelable), pendant les 15 années du contrat. Cette production, qui alimentera l'équivalent de 12 000 logements, permettra d'éviter le rejet à l'atmosphère de 39 000 tonnes de CO₂ sur toute la durée du contrat.

Les biogaz captés sont déshydratés avant de servir de carburant à des groupes électrogènes. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 1500 Nm³ de biogaz par heure. Cette électricité est revendue à EDF.



◆ Les services

Le centre de l'Arbois est ouvert :

Du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00.

Le samedi et jours fériés de 6h00 à 13h00.

Il est fermé le dimanche, le 1er mai et le 1er janvier.

Tout apport doit faire l'objet d'une acceptation préalable décernée par la Communauté en fonction de la nature et l'origine des déchets.

L'exploitant, la société DELTA DECHETS dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée Déchets non Dangereux. Seuls les déchets provenant du territoire du Pays d'Aix ou des communes riveraines pourront être réceptionnés et y être traités.

Condition d'acceptation des apporteurs

En préalable à tout apport, chaque apporteur est tenu d'établir un Certificat d'Acceptation Préalable qui précise le type, la quantité et la provenance des déchets. L'examen des déclarations permettra de déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation, ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur à la Communauté suivant les conditions du marché d'exploitation. Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le conseil de Communauté.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat de la communauté. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement. Le tarif DIB en 2015 est de 102 € TTC.

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux:

- **Sur les déchets**

Pesées, contrôle visuel et olfactif, non radioactivité, examen permanent au déchargement, contrôle mensuel sur véhicules pris au hasard.

- **Sur les eaux du site**

Contrôle des eaux souterraines sur 8 piézomètres et 3 résurgences, des eaux de surface, des eaux de sous face des bassins.

- **Sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **Sur les biogaz**

Contrôle annuel des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz, de la qualité de combustion.

- **Sur le bruit**

Des mesures sont effectuées tous les deux ans.

Un registre sur site mentionne résultats et actions issus de ces contrôles.

Certification ISO 14001

Le site de l'Arbois est certifié ISO 14 001 depuis août 2006, cette dernière a été reconduite en 2015 pour la troisième fois consécutive par un organisme agréé. La certification atteste de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.



La Commission de Suivi de Site (CSS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, de la communauté et de l'exploitant du site. Elle se réunit habituellement une fois par an à l'initiative du Préfet, afin d'évoquer les conditions d'exploitation du Centre de Stockage.

◆ Les indicateurs techniques des déchets ménagers

Les déchets ultimes résultant de la collecte au porte à porte et le tout venant (encombrants) des déchèteries sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels et leur site d'enfouissement :

	Tonnages OMR 2015	TOTAL	Arbois	La Fare les Oliviers	Gardanne
Collecte porte à porte OMR	Aix-En-Provence	54 480	54 480		
	Beaurecueil	179	179		
	Bouc Bel Air	4 947	4 946		1
	Cabriès	3 258	3 258		
	Chateauneuf Le Rouge	645	645		
	Coudoux	994	15	979	
	Eguilles	2 222	2 222		
	Fuveau	3 183	226		2 957
	Gardanne	7 699	124		7 575
	Gréasque	1 548			1 548
	Jouques	1 122	1 122		
	La Roque d'Anthéron	1 835	1 835		
	Lambesc	2 885	2 885		
	Le Puy Sainte Réparate	1 884	1 884		
	Le Tholonet	671	671		
	Les Pennes Mirabeau	6 361	6 361		
	Meyrargues	1 325	1 325		
	Meyreuil	1 981	235		1 745
	Mimet	1 507	202		1 305
	Pertuis	8 097	8 097		
	Peynier	1 528	1 519		9
	Peyrolles en Provence	1 459	1 459		
	Puylobier	598	598		
	Rognes	1 561	1 561		
	Rousset	1 824	1 824		
	Saint Antonin	44	44		
	Saint Cannat	1 662	1 662		
	Saint Estève Janson	141	141		
	Saint Marc Jaumegarde	335	335		
	Saint Paul lez Durance	296	296		
	Simiane Collongue	1 821	1 821		
	Trets	3 707	3 707		
	Vauvenargues	245	245		
Venelles	3 070	3 070			
Ventabren	1 540	139	1 401		
Vitrolles	12 780	12 780			
Total CPA	139 432	121 912	2 380	15 140	
		87,4%	1,7%	10,9%	

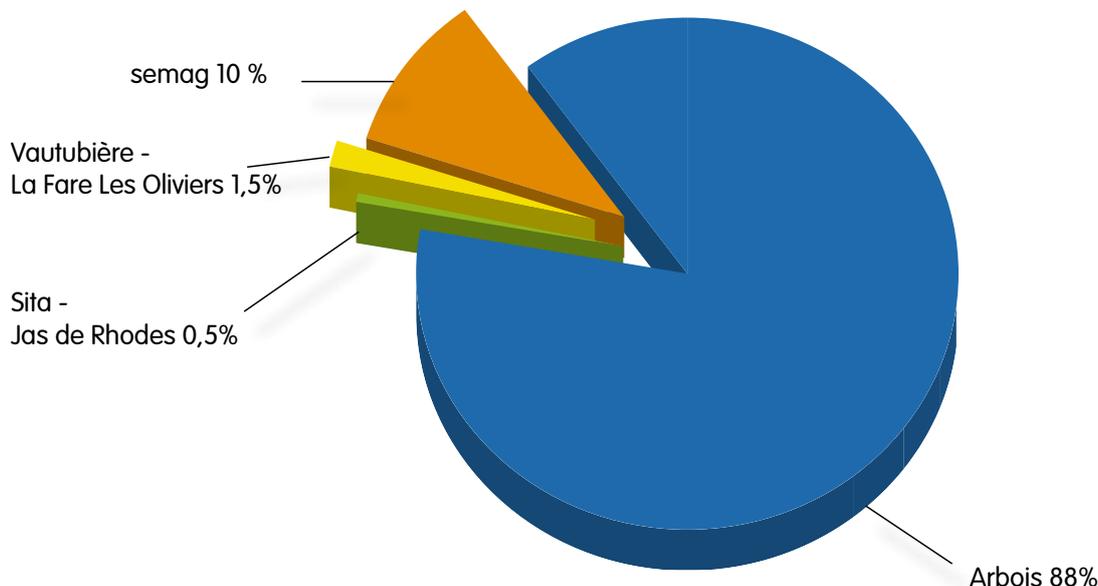
Sites d'enfouissement tous déchets

Le tableau suivant présente les tonnages des différents déchets acceptés sur le site de traitement (en dehors des ordures ménagères) comme le tout venant (encombrant) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services) sur les différents sites d'enfouissement :

	Les Pennes	Arbois	Gardanne	La Vautubière	Total
Encombrants collectés en porte à porte et en vidage direct		1 434			1 434
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries		16 036	2 917		18 953
Apports Services Techniques et Divers	968	6 546	1 486	502	9 502
Tonnage Vente de Service		6 462			6 462
Gravats provenant des déchèteries*		18 133			18 133
Gravats provenant des Services Techniques		80			80
Total	968	48 691	4 403	502	54 564

* 18 133 tonnes de gravats provenant des déchèteries, utilisées en couverture sur le site de l'Arbois

Répartition des tonnages tous déchets enfouis



L'ISDnD de l'Arbois et l'activité d'enfouissement

L'ISDnD de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries mais également des DIB d'entreprises du territoire de la communauté.

Le quota DIB qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé à 6 462 tonnes en 2015. Cette valeur correspond à une volonté de préserver le vide de fouille au profit du traitement des déchets ménagers qui, rappelons-le, est seul de la compétence de la CPA.

Le service offert à cette catégorie d'utilisateurs est directement facturé aux apporteurs par l'exploitant du site au tarif voté par le Conseil de la communauté en début de chaque année. Pour les prestations communautaires, l'exploitant est rémunéré par la communauté au tarif du marché d'exploitation.

L'exploitant reverse ensuite :

- À l'État, la TVA
- À l'ADEME le produit de la TGAP
- À la CPA la part des amortissements sur le quota DIB.

Ouverture de l'ISDnD au public

Dans la prolongation des années précédentes, les visites de classes de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement se sont poursuivies en 2015.

En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du pays d'Aix (CPIE), 30 classes, soit environ 840 élèves ont pu découvrir l'installation de stockage qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers.

Des visites ont également été organisées pour des syndicats professionnels, des associations, des étudiants universitaires et le personnel communautaire tout au long de l'année 2015 et ont représenté une centaine de personnes supplémentaires formées. La CPA répond très souvent favorablement aux demandes de visites considérant que le site est innovant et pédagogique et permet de satisfaire aux objectifs d'éducation à l'environnement de tous les citoyens.



Utilisation des Centres d'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux du périmètre communautaire



- Installation de Stockage de Déchets non Dangereux Tierce
- Installation de Stockage de Déchets non Dangereux communautaire de l'Arbois

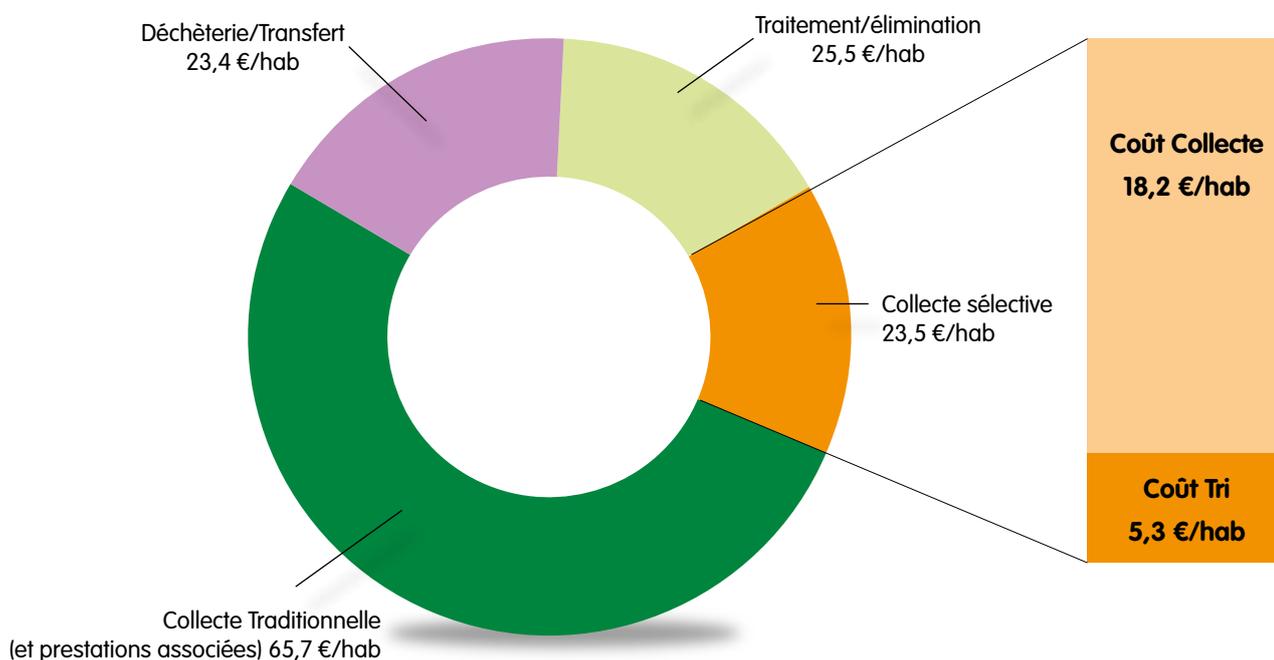


Les indicateurs financiers

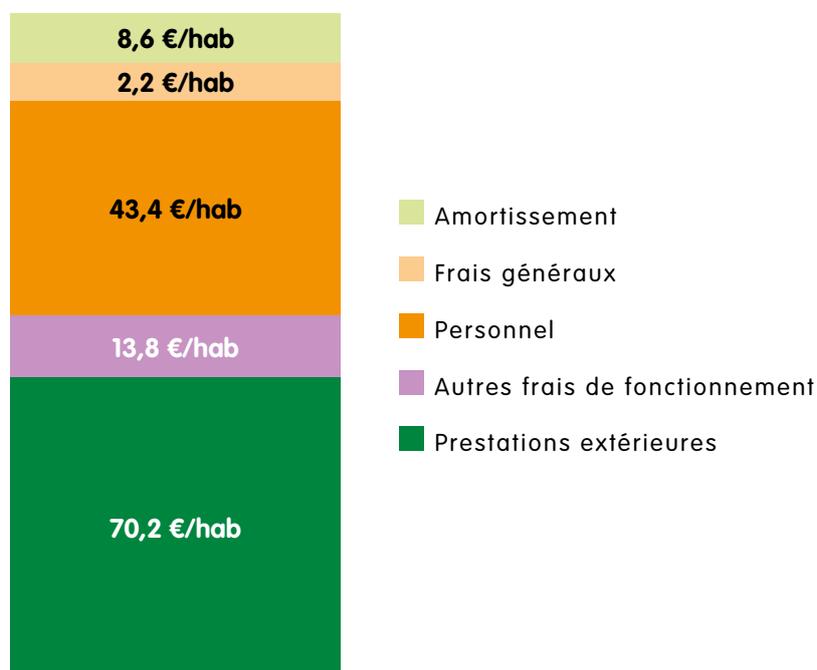
Les coûts de la compétence

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population DGF communautaire 2015).

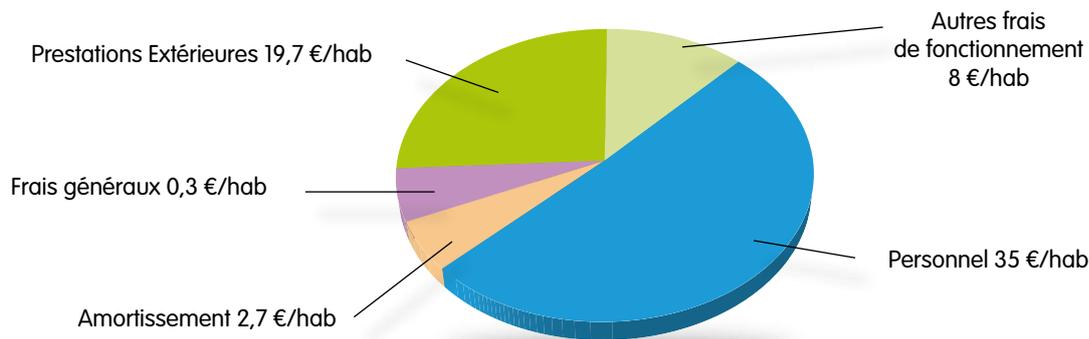
Coût global 2015 décomposé par service 138,2 €/habitant (population 2015)



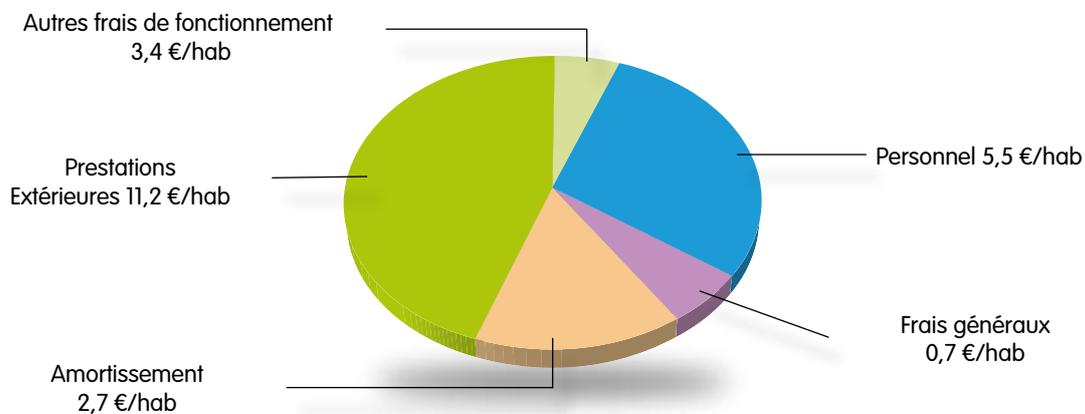
Compétence Déchets - Coût 2015 par fonction 138,2 €/habitant (population 2015)



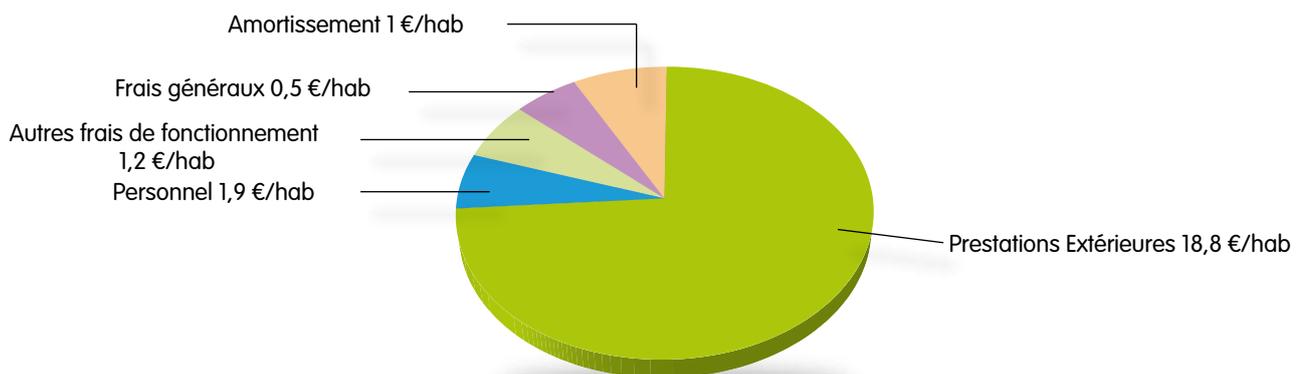
Collecte Traditionnelle 65,7 €/hab



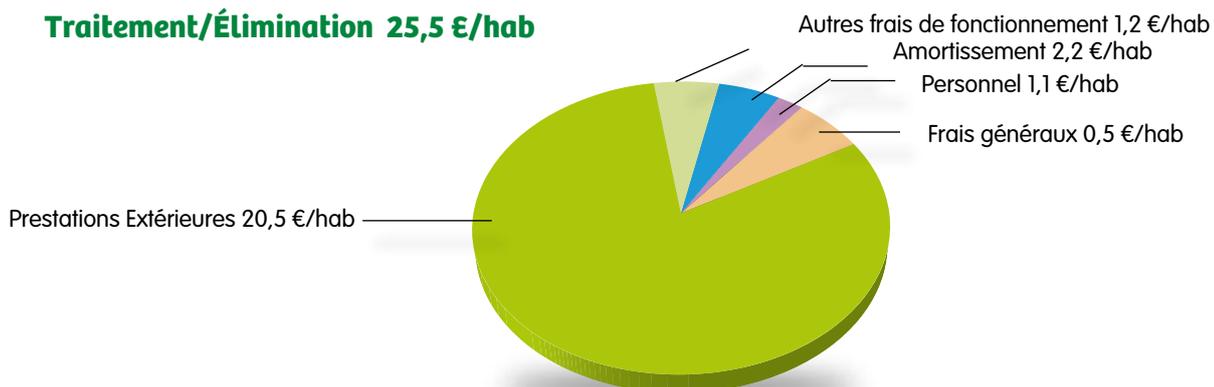
Collecte Sélective 23,5 €/hab



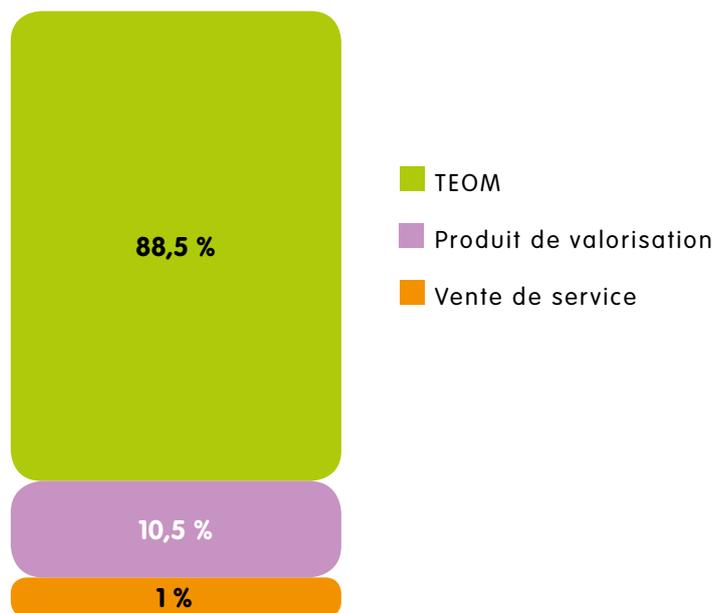
Déchèterie / Transfert 23,4 €/hab



Traitement/Élimination 25,5 €/hab



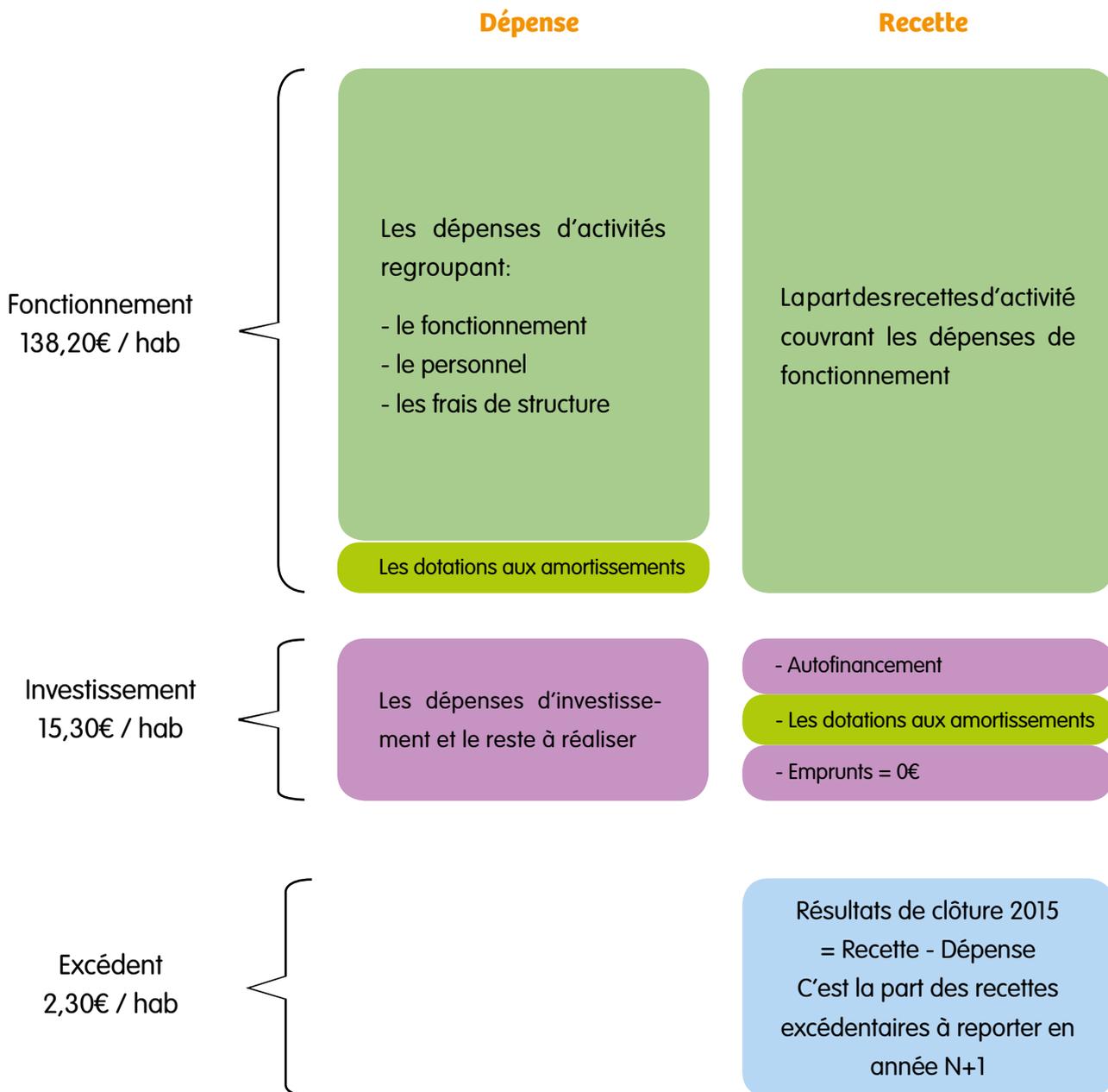
Les recettes pour financer le service 2015 de 138.2€ par habitant



Les recettes de la compétence déchets proviennent à :

- 88,5 % (soit 51 638 623 €) de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- 11,5 % (soit 6 690 957 €) de différentes recettes issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière et les déchèteries), des soutiens des éco-organismes, de la vente de service (traitement, des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'ADEME et de la régie compostage).
- 0 % du Budget Général.

Détail du compte de gestion 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets





Bilan 2015

Sur l'ensemble du territoire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- la collecte des déchets ménagers résiduels : **139 432 tonnes, soit 350 kg/hab/an**
- la collecte sélective et séparative : **21 054 tonnes, soit 53 kg/hab/an**
- les déchèteries : **132 602 tonnes, soit 333 kg/hab/an**

Au total, **294 522 tonnes** de DMA sont collectées, **soit 740 kg/hab/an**

Sur les 294 522 tonnes de DMA collectées, 130 848 tonnes suivent des filières de valorisation, **soit 44.5 % du tonnage total (contre 43,4 % en 2014)**.

Concernant la **prévention des déchets**, le Programme de la Communauté du Pays d'Aix est ancré résolument dans l'action. Ainsi, plusieurs opérations emblématiques sont développées sur les thématiques suivantes :

1. Réduction des bio déchets

- Distribution de 1 942 composteurs individuels et 271 lombricomposteurs individuels,
- Développement du compostage collectif dans 9 nouveaux sites équipés,
- Valorisation des restes de repas dans 7 cantines scolaires,
- Sensibilisation des habitants lors d'ateliers de compostage,
- 5 500 enfants sensibilisés dans les écoles primaires au compostage et au tri des déchets,
- Création d'un nouveau programme pédagogique pour les enfants « je réduis mes déchets » de grande section de maternelle et primaire.
- Etude sur le développement du don alimentaire en circuit court.

2. Le réemploi

Poursuite du soutien des ressourceries du territoire du Pays d'Aix. En collaboration avec la ressourcerie HSF (Histoires Sans Fin), le tri des objets ré-employables a été mis en place sur 3 déchèteries (Peyrolles en Provence, Eguilles et Venelles) à partir de septembre 2015.

3. L'acte d'achat

- Sensibilisation de 400 consommateurs sur le gaspillage alimentaire dans un magasin de la grande distribution
- Développement du Label « Commerce engagé » auprès de 53 commerçants de 4 communes.

4. La limitation des prospectus dans les boîtes aux lettres

- 18 900 autocollants stop pub diffusés.
- Diffusion de l'autocollant dans le kit prévention dans plusieurs quartiers d'Aix en Provence (Pont de Beraud, Saint Donat et Malouesse).

5. Exemplarité en interne de la collectivité

- Collecte des textiles usagés des agents CPA.

Dans le cadre du Schéma Directeur des collectes engagé par la Direction des Collectes, une mise à jour du **règlement de collecte du Pays d'Aix** a été approuvée au Conseil Communautaire du 17 décembre 2015. La mise à jour concerne principalement la réactualisation du contexte réglementaire, des précisions apportées à la liste des déchets non pris en charge par le service public et le nouveau règlement des déchèteries. Ainsi se poursuivent l'application des règles de fonctionnement en organisant les modalités de respect du règlement et en engageant une démarche d'information auprès des utilisateurs du service et des services techniques concernés.

En matière de sécurité, la démarche participative, engagée par le Département Déchets a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité, ce qui a permis diminution du nombre d'accidents.

Dans le cadre du programme pluriannuel **d'acquisition de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 65 dispositifs ont été mis en place en 2015. Au total, ce sont 725 colonnes enterrées, semi enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur 36 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Qualité de service :

En partenariat avec les services de la politique de la ville : soutien financier et technique apporté aux bailleurs dans le cadre de la construction et/ou de l'amélioration des locaux dédiés au stockage des bacs.

L'année 2015, 72 % de la population du territoire est desservie par **la collecte sélective** au porte à porte, ce chiffre n'évoluera plus puisque les 28 % restant sont des secteurs dont la typologie de l'habitat conduit à d'autres choix techniques.

Amélioration du taux de valorisation :

- **L'extension des consignes de tri des plastiques.** Bonne adhésion du nouveau geste de tri par la population de 4 communes concernées et augmentation des tonnages de +14%. Maintien du geste de tri sur ce périmètre dans l'attente d'évolution des conditions techniques pour une généralisation à l'échelle du territoire communautaire.
- En 2015, développement de **la collecte des textiles usagés**, 31 bornes implantée et 326 tonnes collectées sur 24 communes.
- Optimisation de la collecte sélective en colonnes verre sur toutes les communes du territoire : Mise en place de 35 colonnes supplémentaires sur 17 communes, permettant de collecter des tonnes supplémentaires.

Durant l'année 2015, les **collectes séparatives** se sont poursuivies.

- La collecte séparative des cartons des commerçants : ce sont au total 865,5 tonnes collectées et valorisées dans la filière carton,
- La collecte des papiers de bureau au sein des services de la CPA a permis de collecter 26 tonnes et de les valoriser,
- La collecte des sapins de Noël a permis de collecter 15,4 tonnes de bois destinées à être compostées.

En 2015, la **communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants du Pays d'Aix.

Les conseillers du tri de la Communauté du Pays d'Aix ont été présents sur plus de 29 manifestations sur le territoire qu'elles soient sportives, culturelles, éco-citoyennes... représentant 46 jours d'animations sur l'année.

La communication auprès des communes et de la presse locale a également été renforcée en 2015 et relayée par les sites internet.

En 2015, un **Plan d'action Déchets Verts** a été mis en place avec :

- la création et l'aménagement de 3 plateformes de réception des déchets végétaux en déchèteries,
- l'incitation au broyage des déchets verts à domicile dans le cadre d'une expérimentation avec l'association AMS.

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et les équipements de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les services de proximité rendus sur **les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les DDS.

Au global, ce sont 84 % des déchets collectés en déchèteries qui entrent en filière de valorisation.

La CPA a contractualisé avec deux nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), à savoir ECO-MOBILIER pour tout ce qui est Déchets d'Eléments d'Ameublement et ECO-DDS pour les déchets diffus spécifiques, ce qui permettra d'améliorer encore la valorisation de nos déchets et bénéficier de soutiens financiers.

La CPA a ouvert 3 plateformes de réception des déchets végétaux à Venelles, Bouc-Bel-Air et Saint Cannat afin d'offrir aux usagers un service amélioré et sécurisé.

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols réguliers de métaux, la CPA a équipé l'ensemble des déchèteries de **systèmes de vidéo surveillance**.

La mise en sécurité des déchèteries avec l'installation de banques de déchargement devant les quais s'est achevée (hormis pour Aix-en-Provence).

L'ISDnD de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance communautaire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3ème bassin se poursuit et cela jusqu'à minima sa limite d'autorisation d'exploitation en 2023.

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 16,3 GWh d'électricité verte, évitant ainsi l'émission de 7 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère et rapportant 644k€ de recettes nettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75%, la CPA a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2015, un complément pour le fonc-

tionnement des services de la CPA obtenu grâce la valorisation des biogaz.

En 2015 l'unité de traitement in-situ des **lixiviats** par co-génération s'est poursuivi. La chaleur « fatale » du process de production est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site. Cette unité a permis de traiter 2563 m³/an d'effluents et de contenir les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des effluents de l'ISDnD de l'Arbois vers l'unité de traitement situé aux Milles. Les coûts de traitement des lixiviats sont réduits et les rendements énergétiques et économiques de l'unité de valorisation des biogaz sont améliorés.

Visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix, environ 840 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDnD complétée en 2014 par une maquette ludique à destination des enfants. Des brochures adultes et enfants sont distribuées lors des visites.

La gestion patrimoniale des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités de la communauté.

En complément de la compétence déchets ménagers et concernant **la requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2015, limitant l'impact sur l'environnement de ses installations du passé.

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

- ADEME** > Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CPA** > Communauté du Pays d'Aix
- CPIE** > Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
- CS** > Collecte Sélective
- CSS** > Commission Suii Site
- CT** > Centre de Transfert
- DASRI** > Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS** > Déchets Diffus Spécifiques
- DEEE** > Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques
- DGF** > Dotation Globale de Fonctionnement
- DIB** > Déchets Industriels Banals
- DMA** > Déchets Ménagers et Assimilés
- DTA** > Déclaration Trimestrielle d'Activités
- EMR** > Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI** > Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ISDnD** > Installation de Stockage des Déchets non Dangereux
- JRM** > Journaux Revues Magazines
- OM** > Ordures Ménagères
- OMR** > Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP** > Porte à Porte
- PAV** > Point d'Apport Volontaire
- PTM** > Prescriptions Techniques Minimales
- TEOM** > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP** > Taxe Générale sur Les Activités Polluantes

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



Crédit photos : Photothèque Pays d'Aix

Maquette et mise en page : Direction Communication

Imprimerie Superplan - Imprimé sur papier recyclé

Juin 2016